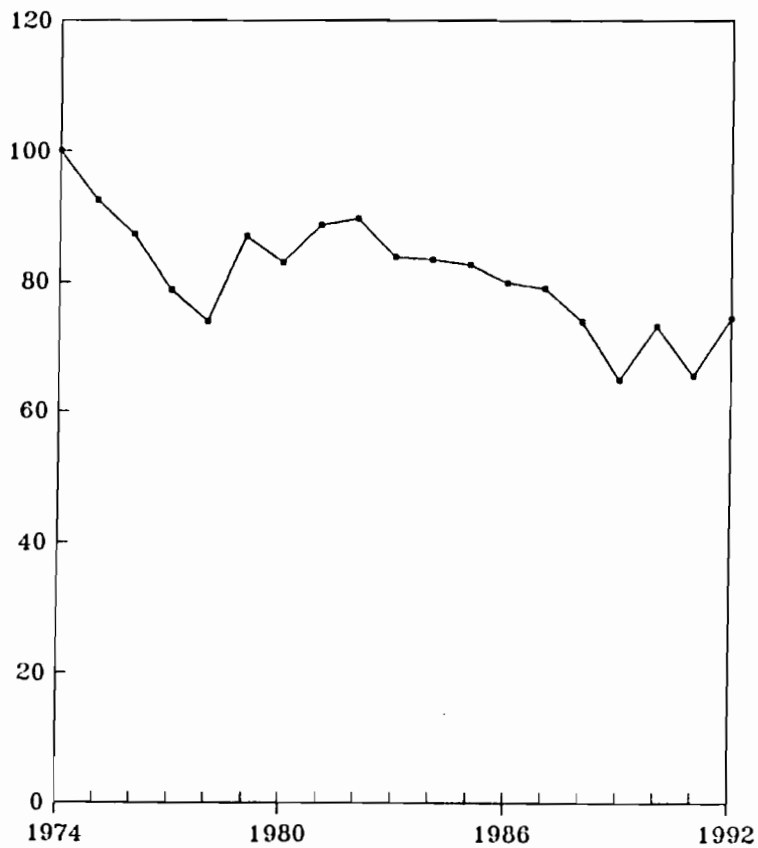


Joseph LAURE

**HONDURAS :
LENTE DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT
DES SALAIRES MINIMUMS**

**PERTE DU POUVOIR D'ACHAT ALIMENTAIRE
DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL
A TEGUCIGALPA**



HONDURAS : LENTE DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT

DES SALAIRES MINIMUMS

**Etude comparative des salaires minimums,
des prix des aliments et des indices de prix (1925-1992)**

par

Joseph LAURE

avec la collaboration de

Rosario BATRES de BONILLA

Joseph LAURE est responsable ORSTOM de l'accord de coopération scientifique INCAP-ORSTOM, A.P. 1188, Guatémala, Amérique Centrale.

Martha del Rosario BATRES de BONILLA est technicienne de l'INCAP.

Guatémala de la Asuncion

COPYRIGHT ORSTOM-INCAP 1993

RESUME

Cette étude a été menée à partir des données disponibles au Honduras (salaires minimums, prix au détail, indices des prix). Y sont analysées :

- l'évolution comparative des salaires minimums agricoles et urbains,
- l'évolution du pouvoir d'achat, général et alimentaire, d'un salaire de référence, le salaire minimum industriel, dans la capitale Tégucigalpa,
- la variation des prix au détail de 35 aliments à Tégucigalpa.

Les prix sont exprimés, premièrement en lempiras courants, puis en heures de travail payées au salaire minimum industriel, qu'il faut travailler pour obtenir l'équivalent du prix de quantités physiques (livre, litre, etc.), de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines des aliments.

Les principaux résultats sont les suivants.

Les salaires minimums agricoles sont toujours, sauf rares exceptions, les plus bas de tous les salaires minimums.

Entre 1925 et 1992, les prix des aliments varient grosso modo comme l'ensemble des prix. Cependant, pendant la dernière décennie, l'indice des prix des aliments (1925 = année de référence) est inférieur à l'indice général entre 1983 et 1989, puis supérieur entre 1990 et 1992.

Exprimés en heures de travail payées au salaire minimum industriel, les prix varient très différemment et présentent des tendances variées selon les périodes et les groupes d'aliments.

Pour un travailleur payé au salaire minimum industriel à Tégucigalpa, la période 1974-1992 se présente de la façon suivante :

- neuf bonnes années, 1981-1988 et 1992, pendant lesquelles son salaire lui donne accès à un aliment calorique très bon marché (maïs en grains), ainsi qu'à deux et parfois trois bon marché (sucre, farine de blé importé et, parfois, une espèce de margarine). De même, lui sont accessibles des protéines bon marché (maïs en grains);

- cinq mauvaises années, 1977-1978, 1980, 1989 et 1991, pendant lesquelles n'existent que deux aliments caloriques bon marché (maïs et sucre), mais aucun très bon marché, ni aucune source de protéines bon marché;

- une année très mauvaise, 1990, pendant laquelle un produit seulement, le maïs, est bon marché du point de vue calorique, mais aucune denrée n'est très bon marché quant à ses calories ou bon marché quant à ses protéines;

- les quatre autres années, 1974-1976 et 1979, sont moyennes.

Enfin, sont faites quelques recommandations minimales susceptibles d'améliorer les conditions de vie et d'alimentation des salariés payés aux salaires minimums, et de leur famille. Parmi ces suggestions, il y a :

- Création d'un salaire minimum national de protection, applicable à toute activité pour laquelle n'existe pas de salaire minimum particulier.

- Réunion périodique de la Commission tripartite du Salaire Minimum et révision effective des salaires minimums.

- Parité entre salaires minimums agricoles et salaires minimums industriel et du commerce.

- Augmentation systématique des salaires minimums d'un taux toujours supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

A titre d'illustration : pour satisfaire les besoins alimentaires d'une famille à Tégucigalpa, le salaire minimum industriel en vigueur depuis le premier juin de 1992 devrait être multiplié par 2,1 et pour satisfaire les besoins élémentaires vitaux (alimentaires et autres) d'une famille, il devrait être 4,2 plus élevé que ce qu'il est.

MOTS-CLES

Salaires minimums - Prix au détail - Indices des prix - Coût de la vie - Pouvoir d'achat - Temps de travail - Honduras - Amérique Centrale - Indicateurs socio-économiques - Indicateurs alimentaires.

HONDURAS: LENTO DETERIORO DEL PODER DE COMPRA DE LOS SALARIOS MINIMOS

Estudio comparativo de los salarios mínimos, los precios de los alimentos y los índices de precios al consumidor (1925-92)

RESUMEN

Este estudio está hecho a partir de datos oficiales disponibles en Honduras sobre salarios mínimos, precios al por menor e índices de precios. Se analizó:

- La evolución comparativa de los salarios mínimos urbanos y agropecuarios;
- La evolución del poder de compra, tanto general como alimentario, de un salario de referencia, que es el salario mínimo industrial en el Distrito Central (Tegucigalpa y Comayagüela);
- La variación de los precios al por menor de 35 alimentos en Tegucigalpa.

Los precios están expresados, primero en lempiras corrientes; luego en horas de trabajo pagadas al salario mínimo industrial, necesarias para adquirir ciertas cantidades físicas (libra, litro, etc.), 1000 kilocalorías y 100 gramos de proteína de los alimentos. Los resultados más relevantes son los siguientes:

Los salarios mínimos agropecuarios siempre están por debajo de los demás salarios, salvo pocas excepciones.

Entre 1925 y 1992, los precios de los alimentos tienen variaciones muy parecidas a las del conjunto de los precios. Sin embargo, durante la última década, el índice de precios al consumidor de los alimentos (año base = 1925) está por debajo del índice general entre 1983 y 1989, luego por encima entre 1990 y 1992.

Expresados en horas de trabajo pagadas al salario mínimo industrial, los precios tienen variaciones muy distintas; se observan tendencias variadas según los períodos o grupos de alimentos.

Para un asalariado con el salario mínimo industrial en el Distrito Central, los dos decenios 1974-92 se pueden dividir como sigue:

- Nueve años buenos (1981-88 y 1992), durante los cuales tiene acceso a un alimento calórico muy barato (maíz en grano), y dos, a veces tres, alimentos calóricos baratos (azúcar, harina de trigo importado y, de vez en cuando, manteca vegetal). Igualmente el asalariado con salario mínimo industrial tiene a su alcance proteínas baratas (maíz en grano);

- Cinco años malos (1977-78, 1980, 1989 y 1991), durante los cuales sólo hay dos alimentos calóricos baratos (maíz y azúcar), y ya no existe alimento calórico muy barato, tampoco fuente de proteína barata;

- Un año pésimo (1990), durante el cual sólo un producto, el maíz, es barato desde el punto de vista calórico, pero ningún alimento es muy barato en cuanto a sus calorías o barato en cuanto a sus proteínas;

- Los otros cuatro años (1974-76 y 1979) son regulares.

Al final del documento, se sugiere algunas medidas mínimas susceptibles de mejorar las condiciones de vida y, en particular, la alimentación de los que viven con salarios mínimos. Entre ellas:

- Creación de un salario mínimo nacional de protección, válido para cualquier rama de actividad económica o trabajo que no goce de un salario mínimo específico.

- Convocatoria periódica obligatoria de la Comisión tripartita del Salario Mínimo y revisión efectiva de los salarios mínimos.

- Obtención de la paridad entre los salarios mínimos agropecuarios y los salarios mínimos industrial y del comercio.

- Incremento sistemático de los salarios mínimos con una tasa siempre superior al porcentaje de alza del índice de precios al consumidor.

A título de ilustración: para satisfacer los requerimientos alimenticios de una familia en el Distrito Central, el salario mínimo industrial, vigente al primero de junio de 1992, tendría que ser multiplicado por 2.1; y para satisfacer las necesidades vitales mínimas (alimentarias y otras) de una familia, el mismo tendría que ser multiplicado por 4.2.

PALABRAS CLAVES

Salarios mínimos - Precios al por menor - Indices de precios al consumidor - Costo de vida - Poder adquisitivo - Tiempo de trabajo - Honduras - Centroamérica - Indicadores socioeconómicos - Indicadores alimentarios.

HONDURAS: A CASE OF SLOW DECLINE IN THE PURCHASING POWER OF MINIMUM WAGES

A comparative analysis of minimum wages, food prices and consumer price indices (1925-1992)

SUMMARY

This study utilizes pre-existing information on minimum wages, retail prices and consumer price indices in Honduras since 1925. The analyses include:

- The comparative evolution of minimum wages in the agricultural and urban sectors;
- The evolution of overall and food-related purchasing power of a reference salary taken to be the minimum industrial wage in the capital of Tegucigalpa; and,
- The variation in price of 35 foods in Tegucigalpa.

Prices are expressed in current lempiras and also in "work-hour equivalents", the number of hours that one would be required to work, at the minimum industrial wage, in order to earn the equivalent of the price of a given item (per pound, liter, etc.). Prices expressed in terms of work-hours are also calculated per 1000 kilocalories and per 100 grams of protein derived from the food items.

The main findings of this study are:

- The minimum agricultural wages are always, with rare exceptions, the lowest of all minimum wages.
- Between 1925 and 1992, prices of food varied in accordance with prices in general. During the last decade, the food-related consumer price index was generally lower than the overall consumer price index between 1983 and 1989, although it was higher between 1990 and 1992.
- Expressed in terms of work-hours paid at the minimum industrial wage, prices varied according to the time period and the food group.
- A worker in Tegucigalpa, paid at the minimum industrial wage, would have experienced the following transitions between 1974 and 1992:

. 1981-88 and 1992 could be considered good years in that, they were times when a worker paid at the minimum industrial wage would have had access to at least one very

inexpensive energy source -maize (grain corn)- as well to two and sometimes three inexpensive energy sources such as sugar, imported wheat flour and sometimes a kind of margarine.

. 1977-78, 1980, 1989 and 1991 were five bad years during which only two food energy sources were inexpensive, maize and sugar. Not very inexpensive food energy source was available, nor were inexpensive sources of protein.

. 1990 was a very bad year during which only one product, maize, was inexpensive in terms of calories. Not a single other inexpensive source of either energy nor protein was available.

. 1974-76 and 1990 were years which can be considered neither good nor bad.

Finally, several recommendations are given which, if implemented, may improve living conditions and the food security of those and the families of those who receive minimum wages. Among the suggestions are:

- The establishment of a national minimum wage applicable to all occupations for which a minimum wage is not currently stipulated.

- Periodical meetings of the Three-party Commission on Minimum Wages, to revise minimum wages.

- Equality between the minimum wages in the agricultural, industrial and commercial sectors.

- Systematic increases in the minimum wages at a rate always above the increase in the consumer price index.

To concretize the above recommendations, the following example is given: To satisfy the basic food needs of a family in Tegucigalpa, the minimum industrial wage in effect since June 1, 1992 should be multiplied by 2.1. In order to satisfy the most basic needs for food and other essential items which a family needs, the minimum industrial wage should be 4.2 times higher than it presently is.

KEY WORDS

Minimum wage - Retail price - Consumer price index - Cost of living - Purchasing power - Work-hours - Honduras - Central America - Socioeconomic indicators - Food indicators.

Joseph LAURE

HONDURAS :

LENTE DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT

DES SALAIRES MINIMUMS

A. INTRODUCTION

Ce document est le sixième du projet de recherche, commun à l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et à l'INCAP (Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá), et intitulé **Contribution pour la mise en place d'une politique alimentaire cohérente en Amérique Centrale**¹.

Dans le présent document, nous étudions au Honduras l'évolution, au cours des dernières décennies, des salaires minimums de différentes branches d'activité économique. Par la suite, grâce à une comparaison des salaires et des prix de détail des aliments, nous retenons comme indicateurs les pouvoirs d'achat général, alimentaire, puis calorique et protéique du salaire minimum industriel dans la capitale Tégucigalpa. Tout ceci dans le but de proposer des instruments simples mais efficaces, pour mettre en place et contrôler une politique alimentaire concernant la population qui vit de revenus proches des salaires minimums et achète l'essentiel de sa nourriture.

Dans le corps du texte est exposée la méthodologie et en annexe se trouve la quasi-totalité des données de base dans les tableaux et les graphiques, afin que le lecteur puisse suivre, pas à pas, notre démarche et en faire une critique argumentée.

B. METHODOLOGIE

L'idée de base est d'utiliser les données officielles disponibles dans le pays. Dans le cas du Honduras, ce sont les salaires minimums (SM) de 1974 à 1992, définis par décret (Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale).

En ce qui concerne les prix au détail des aliments, ce sont les chiffres publiés par la Banque Centrale du Honduras pour le District Central (Tégucigalpa et Comayagüela) : prix au détail des produits de consommation populaire (1964-1992) et indices des prix à la consommation (1925-1992). L'évolution des prix est d'abord présentée en centimes de lempira courant². Cependant la valeur intrinsèque de toute monnaie, quelle qu'elle soit, varie avec le temps. Aussi tous les prix ont également été calculés en salaires minimums horaires (h) de

¹ Ont déjà été publiées les versions françaises et espagnoles des recherches sur le Guatemala, le Costa Rica, le Nicaragua, le Belize (pour ce dernier pays existe également un document en anglais) et le Salvador : voir bibliographie. Les études sont en cours pour le Panama. Et le tout se terminera par une synthèse au niveau centraméricain.

² En décembre 1992, le taux de change officiel est de 5,40 lempiras pour 1 dollar des Etats-Unis d'Amérique et le taux de change au marché noir est d'environ 5,70 (Inforpress Centroamericana).

l'industrie manufacturière (SMI), c'est-à-dire en temps de travail, payé au SMI, nécessaire pour acquérir chaque produit considéré. Cette méthode est utilisée pour montrer l'évolution réelle des prix, entre 1974 et 1992, pour un salarié au SMI :

- des quantités physiques d'aliments (livre de 460 g, litre, etc.),
- des calories comestibles (1000 kilocalories) et
- des protéines comestibles (100 grammes de protéines).

Pour la conversion des aliments en calories et protéines, nous utilisons, comme pour les autres pays d'Amérique Centrale, les tables de composition des aliments de l'INCAP (INCAP-ICNND, 1961; INCAP, 1971).

L'utilisation du temps de travail, comme unité de prix, permet d'éliminer la monnaie et, par là même, les phénomènes dus à l'inflation.

Sauf indication contraire, les salaires, les prix et les indices de prix sont des moyennes annuelles.

C. SALAIRES MINIMUMS

La Loi du salaire minimum³ existe depuis 1971. Elle fixe un certain nombre de principes et de modalités. Par exemple : "Article 2. Le salaire minimum est obligatoire. Aussi il est interdit de payer des salaires inférieurs à ceux qui seront établis conformément à cette loi..." (T.d.A.). De même sont prévues à l'article 15 des "Comissions du Salaire Minimum" tripartites (patronat, travailleurs, Etat) "pour la fixation et la révision des salaires minimums pour chaque branche d'activité économique". L'article 25 interdit toute discrimination selon l'âge ou le sexe dans la fixation des salaires minimums. Mais l'article 23 envisage la possibilité d'établir, dans la même branche d'activité économique, des salaires différenciés selon les régions. Par ailleurs, l'article 35 spécifie que "Les salaires minimums devront être révisés au moins une fois tous les trois ans...". De plus, la Constitution de la République du Honduras⁴ reconnaît aux travailleurs le droit à un jour de repos payé par semaine et à un treizième mois de salaire à la fin de l'année pour les travailleurs permanents.

³ Décret numéro 103 du 20 janvier 1971 paru au Journal Officiel de la République du Honduras *La Gaceta* le 3 juin 1971 (numéro 20 390).

⁴ Décret numéro 131 de l'Assemblée Nationale Constituante du 11 janvier 1982, article 128, numéro 10.

L'application de la loi du salaire minimum de 1971 fut lente. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1974, qu'a été décrété par le Gouvernement, sans concertation des partenaires sociaux, la première grille de salaires minimums. Et ce n'est que vingt ans après, en 1991⁵ que la révision des salaires minimums a réellement été faite par la Commission du Salaire Minimum, prévue en 1971 et effectivement créée en 1991⁶. La clause de la révision des salaires minimums au moins une fois tous les trois ans, prévue en 1971, ne fut pas appliquée. Par exemple, il n'y eut aucun changement dans les salaires minimums de 1974 à 1980 et de 1981 à 1990. L'article 3 du décret de 1992⁷ instaure maintenant une révision annuelle des salaires minimums. Il est à espérer que cette nouvelle disposition sera plus respectée que la précédente et que celle qui prévoyait en 1991⁸ "une réunion au moins mensuelle" de la Commission du Salaire Minimum, périodicité ramenée à six mois par l'article 4 du décret 25-92 précité. La réunion semestrielle de la Commission du Salaire Minimum et la révision annuelle des salaires minimums ont été confirmées en 1993⁹.

Les branches d'activité économique pour lesquelles existent des salaires minimums sont actuellement les suivantes (en gras les branches pour lesquelles nous étudions les salaires minimums dans ce document) :

- **Agriculture, forêts, chasse et pêche;**
- Extraction de minéraux métalliques;
- Extraction de minéraux non métalliques;
- **Industries manufacturières;**
- Construction;
- Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels;
- Transports, entrepôts et communications;
- Etablissements financiers, d'assurances, de biens immobiliers et de services aux entreprises;

⁵ Décret 28-91 du 4 juillet 1991, publié dans *La Gaceta* le 23 août 1991 (numéro 26 524).

⁶ Décret numéro 369 du 15 avril 1991.

⁷ Décret 25-92 du 26 mai 1992 paru dans *La Gaceta* le 30 mai 1992 (numéro 26 755).

⁸ Décret 28-92 du 4 juillet 1991 déjà cité, article 5.

⁹ Décret 30-93 du 26 mai 1993 paru dans *La Gaceta* le premier juin 1993 (numéro 27 058).

- Services communaux, sociaux et personnels;
- Entreprises qui produisent ou commercialisent pour la exportation, tabac, crevettes ou melons et celles qui commercialisent et exportent du café;
- Services portuaires, raffineries de pétrole, chemins de fer, électricité, gaz, eau, zones franches et parcs industriels, **culture de la banane destinée à l'exportation.**

Par ailleurs, le pays est divisé en trois zones économiques en ce qui concerne les salaires minimums :

- **Zone I : communes du District Central, San Pedro Sula et le département des îles de la Bahía.** Dans cette étude nous analysons les salaires minimums de cette zone, qui sont toujours supérieurs ou égaux aux SM des autres zones.

- Zone II : les villes secondaires¹⁰;
- Zone III : le reste du pays.

Enfin les taux des salaires minimums sont souvent différents selon la taille des entreprises :

- **Un à cinq travailleurs** : ce sont les salaires minimums que nous analysons dans cette étude;
- **Six à quinze travailleurs et**
- **Plus de quinze travailleurs.**

Le montant des salaires minimums augmente avec la taille des entreprises.

La tendance actuelle semble être à la diversification des salaires minimums -trois zones économiques au lieu de deux jusqu'en 1989, trois taux en fonction de la taille des entreprises au lieu de deux jusqu'en 1989- et à la précision dans la définition des branches d'activité économique. Par exemple, la plupart des produits de l'agriculture et de la pêche destinés à l'exportation (tabac, crevettes, melons, bananes) bénéficient de salaires minimums plus élevés que les SM de l'agriculture et de la pêche en général, et ceci tant au stade de la production que de la commercialisation. Cependant dans le cas du café (seconde exportation du pays, après la banane), il est spécifié que seulement les entreprises qui le commercialisent pour l'exportation doivent payer des SM spécifiques, ce qui en exclut les ouvriers agricoles et industriels au stade

¹⁰ La Ceiba, El Progreso, Choluteca, Santa Rosa de Copán, Puerto Cortés, Danlí, Comayagua, Siguatepeque, Juticalpa, Tela et La Lima.

de la culture et de la transformation du café avant sa commercialisation. Par ailleurs, certaines branches restent totalement exclues de la garantie d'un salaire minimum et du bénéfice de la Sécurité Sociale (Institut Hondurénien de Sécurité Sociale, IHSS) : c'est par exemple le cas des employé(e)s de maison.

Les salaires minimums de référence retenus sont les suivants (tableau 1 et graphique 1) :

- Salaire Minimum Agricole (SMA), qui est celui des ouvriers agricoles en général, pour les exploitations de moins de six ouvriers. Il a toujours été défini identique pour l'ensemble du pays. Cependant, avant le 26 juin 1981, le salaire retenu est celui applicable aux exploitations de plus de cinq ouvriers agricoles car, en ce temps, il n'existait pas de SMA pour les exploitations de moins de six ouvriers.

- Salaire Minimum de la culture de la Banane destinée à l'exportation (SMB). C'est le SM des travailleurs de ce secteur. Il est unique pour tout le pays et quel que soit la taille des exploitations (appartenant surtout à des sociétés multinationales).

- Salaire Minimum Industriel (SMI) de l'industrie manufacturière de la zone I et pour les établissements de moins de six ouvriers. Les SM, industriel et du commerce, sont pratiquement identiques.

Le SM de la culture de la banane pour l'exportation (SMB) est, entre 1974 et 1978, le double de celui de l'agriculture en général (SMA), puis entre 1980 et 1990 il vaut environ une fois et demie ce dernier, et tend à nouveau à s'en écarter dans les dernières années. C'est ainsi qu'en 1992, le SMB vaut 182% du SMA.

Le SM Agricole, qui a toujours été national, est toujours le plus bas de tous les SM, sauf rares exceptions. Par exemple, à partir du premier juin 1992, il est de 10,40 lempiras (L) par jour dans toutes les zones et seuls le SM Industriel de la zone III (10,20 L), de la construction des zones II et III (10,00 L), des services communaux, sociaux et personnels de la zone III (10,00 L) lui sont inférieurs. Tous les SM dont il est question dans ce paragraphe et le suivant concernent les exploitations ou entreprises de moins de six ouvriers ou employés.

De 1974 à 1978, le SM Agricole vaut 2/3 du SM Industriel de la zone I; entre 1982 et 1989, ce rapport est de 94%, puis diminue par la suite. En 1992, il est de 87%.

D. INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION (tableau 2)

Les indices des prix à la consommation, alimentaire (IPCA) et général (IPCG), existent depuis 1925. Durant toute la période étudiée (68 ans), ils varient de manière très semblable, mais à certains moments les aliments augmentent un peu plus que l'ensemble des prix (en tout 28 années) et à d'autres moments c'est le contraire (pendant 39 années). En ne considérant que

les dernières années, l'IPCA est inférieur à l'IPCG entre 1983 et 1989 et supérieur depuis 1990.

E. EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL (tableau 2 et graphique 2)

Afin de pouvoir apprécier la variation réelle du pouvoir d'achat du salaire minimum industriel, nous calculons le rapport, en pourcentage, entre l'indice du salaire minimum industriel (ISMI) et l'indice des prix de détail (IPC) à Tegucigalpa, en prenant comme référence la même année, à savoir 1974, première année avec un salaire minimum.

La tendance générale au cours de la période 1974-1992 est à la dégradation du pouvoir d'achat, tant général qu'alimentaire, du salaire minimum industriel.

La perte du pouvoir d'achat est particulièrement forte entre 1974 et 1978. Par la suite, s'observent une récupération partielle pendant les années 1979-1982, puis une dégradation prolongée jusqu'en 1989, suivie d'une légère tendance à la récupération, en dents de scie, jusqu'à 1992.

En 1992, le SMI a perdu le quart du pouvoir d'achat qu'il avait en 1974 : exactement, perte de 24% du pouvoir d'achat général et de 26% du pouvoir d'achat alimentaire. La plus mauvaise année est 1989 : perte de plus du tiers du pouvoir d'achat qu'avait le SMI en 1974.

F. PRIX DES ALIMENTS EN LEMPIRAS COURANTS

Tous les prix des 35 aliments sont des moyennes annuelles du District Central (Tegucigalpa et Comayagüela) et figurent dans le tableau 3.

De manière générale, les prix des aliments en lempiras courants se maintiennent stables (ou augmentent peu) entre 1964 et 1973. Par la suite, ils augmentent jusqu'à la fin de la période étudiée, d'abord modérément jusque vers 1988, puis beaucoup plus fortement par la suite.

A titre d'exemple, ce phénomène est illustré par le graphique 3 qui concerne les produits céréaliers et les haricots. L'évolution est similaire pour les autres groupes d'aliments.

G. PRIX DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL (tableau 4)

Comme indiqué antérieurement, nous utilisons le temps de travail, c'est-à-dire le nombre d'heures (h) payées au salaire minimum industriel (SMI) nécessaires pour acquérir au détail, à Tégucigalpa, une quantité physique (livre, litre, etc.) de l'aliment. Au cours de la période étudiée (1974-1992), l'évolution est différente selon les denrées.

1. Céréales et haricots (graphique 4)

Les prix des dérivés du blé importé (pain¹¹, spaghetti, farine de blé) ont une évolution similaire, à savoir une certaine stabilité entre 1974 et 1978, suivie d'une baisse jusqu'en 1982, puis d'une nouvelle période de stabilité jusqu'en 1988, d'une hausse jusqu'en 1990 et enfin d'une nouvelle tendance à la baisse en 1991 et 1992.

L'évolution générale des prix, exprimés en temps de travail, du riz de deuxième qualité et des haricots rouges est en dents de scie, entre 1974 et 1992. Si, en 1992, les haricots ont retrouvé leur prix de 1974, le riz est en revanche beaucoup plus cher que ce qu'il était en début de période.

Enfin, le prix du maïs en grains présente des oscillations, mais avec une tendance générale à la stabilité.

2. Viandes et poisson (graphiques 5 et 6)

La tendance moyenne est à la hausse entre 1974 et 1992, avec cependant des différences selon les aliments de ce groupe.

Les prix des différentes viandes de boeuf et de porc augmentent de 1974 à 1980 (ou 1978 pour la côte de porc), puis diminuent l'année suivante pour se stabiliser (ou augmenter légèrement) jusqu'en 1988, et ensuite augmenter fortement jusqu'en 1990 (ou 1991 pour le foie de boeuf), pour finalement baisser par la suite.

Le prix du poulet vidé augmente de 1974 à 1978, diminue par la suite jusqu'en 1982, augmente à nouveau jusqu'en 1989, puis diminue jusqu'en 1992.

¹¹ A partir de 1981, le prix du pain dit français, qui est de consommation courante, n'a plus été relevé et publié. A sa place est publié le prix du pain de mie, qui est une denrée peu consommée. Dans cette étude, seule la série concernant le pain "français" a été prise en compte. Nous suggérons que cet aliment très populaire soit à nouveau inclus dans le "panier de la ménagère" dont les prix des constituants sont relevés et publiés par la Banque Centrale du Honduras.

Enfin, le prix du poisson frais varie erratiquement avec une légère tendance moyenne à la hausse.

3. Oeufs, lait et fromage (graphique 7)

Les prix en temps de travail de ces aliments d'origine animale varient peu entre 1974 et 1988, puis tous augmentent en 1989 et parfois également en 1990. Par la suite, le prix du lait en poudre et des oeufs diminue significativement, tandis que celui des autres produits se stabilise.

4. Corps gras et sucre (graphique 8)

Entre 1974 et 1978, tous les prix, exprimés en salaires minimums, de ces denrées énergétiques augmentent. Ils diminuent par la suite jusqu'en 1981 pour le sucre, ou 1982 pour une espèce de margarine (manteca vegetal), l'huile et le saindoux. Le sucre augmente en 1982, puis son prix, comme celui des corps gras, se stabilise jusqu'en 1992, avec cependant une hausse en 1990 suivie d'une baisse par la suite pour l'huile, la margarine et le sucre.

5. Bananes et tubercules (graphique 9)

En moyenne, au cours de la période étudiée, le prix du manioc et de la pomme de terre diminue légèrement, mais avec de fortes variations selon les années. Quant au prix de la banane-fruit et du plantain, il augmente.

6. Fruits et légumes (graphique 10)

Entre 1974 et 1992, les prix des fruits et légumes accusent de grandes variations, sauf celui des oranges qui est plutôt stable. La tendance générale est à la baisse pour le chou, mais à la hausse pour les oignons, les tomates et les chayottes (christophines).

H. PRIX DES CALORIES ET DES PROTEINES EN TEMPS DE TRAVAIL (tableaux 5 et 6)

Pour chacun des aliments, les prix de détail de 1000 kilocalories comestibles ont été calculés en heures de travail rémunéré au salaire minimum industriel à Tégucigalpa.

Les courbes d'évolution, au cours du temps, des prix exprimés en heures de travail, des quantités physiques, de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines d'un produit déterminé, sont des courbes parallèles, car se déduisant l'une de l'autre par multiplication par des constantes qui dépendent de la composition calorique et protéique de l'aliment. Aussi les

tendances de variation des prix des calories et des protéines sont semblables à celles des prix des quantités physiques (livre, litre, etc.) des aliments, déjà commentées au chapitre précédent.

1. Céréales et haricots

1.1. Calories (graphique 11)

Le maïs en grains est la céréale la moins chère. Mais c'est également le meilleur marché de tous les aliments. 1000 kilocalories de maïs valent pratiquement le même prix en 1974 et en 1992, à savoir 0,24 h de travail payé au SMI en 1974 et 0,22 h en 1992. Au cours de cette période, ce prix varie entre 0,18 h en 1984 et 0,35 h en 1977.

Mille kilocalories de farine de blé importé valent 0,69 h en 1974, et seulement 0,49 h en 1992. Le prix des autres dérivés du blé a également diminué au cours de la période étudiée.

L'énergie des haricots rouges et celle du riz de seconde qualité, valent le même prix en 1974, à savoir 2/3 h. En 1992, ce prix est resté pratiquement identique pour les haricots, mais a augmenté à 1 h pour le riz.

1.2. Protéines (graphique 18)

De tous les aliments, c'est encore le maïs en grains qui est le meilleur marché du point de vue protéique. Pendant la période 1974-1992, le prix de 100 grammes de protéines oscille entre 0,70 h (en 1984) et 1,36 h (en 1977) de travail payé au SMI. En 1992, le prix est de 0,84 h, quand il était de 0,93 h en 1974.

Le prix de 100 g de haricots rouges reste identique en 1974 (0,94 h) et en 1992 (0,93 h).

Le prix de 100 g de farine de blé importé diminue entre 1974 (2,34 h) et 1992 (1,66 h).

Pendant la même période, le prix des protéines de riz augmente beaucoup, alors que celui des protéines de pain et des spaghetti diminue.

2. Viandes et poisson

Le prix, en heures de travail, des calories et des protéines de toutes les viandes et du poisson frais augmentent entre 1974 et 1992. Pendant toute la période, l'énergie de tous ces aliments vaut plus de 4 h de travail payé au SMI pour 1000 kilocalories, à l'exception de la viande de porc et des côtelettes de porc pendant les années 1974-1976 (graphiques 12 et 13).

Quant aux protéines des viandes et du poisson, elles valent toujours plus de 3 h de travail pour 100 g de protéines, à l'exception de celles du foie de boeuf en 1974 et 1975 (graphiques 19 et 20).

3. Oeufs, lait et fromage (graphiques 14 et 21)

Entre 1974 et 1992, le prix en heures de travail des calories et des protéines augmente pour le fromage frais et le lait pasteurisé ou en poudre. Pour les autres denrées, le prix de 1992 est pratiquement le même que celui de 1974.

Au cours de la période étudiée, le prix de 1000 kcal des oeufs, des laits et du fromage frais est toujours égal ou supérieur à 2 h de travail, à l'exception du prix du lait frais pendant quelques années.

Quant aux protéines de ces aliments elles valent toujours plus de 4 h de travail pour 100 g de protéines, sauf pendant quelques années le lait frais ou pasteurisé.

4. Corps gras et sucre (graphique 15)

Avec les céréales et les haricots, le sucre et les corps gras sont les denrées les meilleur marché du point de vue énergétique. Et dans le groupe sucre-corps gras, le sucre est toujours le meilleur marché. 1000 kilocalories de cet aliment valent 0,35 h en 1974 et 0,43 h en 1992. Pour les corps gras suivants, une espèce de margarine, l'huile et le saindoux, les prix oscillent entre 0,49 h (espèce de margarine en 1984 et 1992) et 1,11 h (saindoux en 1978).

5. Bananes et tubercules (graphiques 16 et 22)

La banane-fruit est, du point de vue calorique et protéique, l'aliment le moins cher de ce groupe entre 1974 et 1983. Par la suite, du point de vue énergétique, le manioc ou le plantain sont souvent meilleur marché, et du point de vue protéique c'est la pomme de terre. La banane-fruit, le plantain et le manioc présentent pendant certaines années de l'énergie valant moins de 1 h de travail payé au SMI pour 1000 kcal. Si, en 1974, la banane-fruit et le plantain sont dans ce cas, à partir de 1986, plus aucun tubercule ou banane n'y est.

Quand aux protéines, elles sont très chères. Tout au cours de la période étudiée, la banane-fruit uniquement présente pendant de rares années des protéines valant moins de 5 h pour 100 g de protéines.

6. Fruits et légumes (graphiques 17 et 23)

Aucun fruit ou légume n'a des calories valant moins de 2 h de travail pour 1000 kcal, les meilleur marché étant très nettement celles des oranges. Quant aux protéines, elles sont toujours de prix très élevé, les moins chères étant celles des oranges ou de chou.

Il est cependant bon de rappeler que le premier intérêt nutritionnel des fruits et légumes consiste en leur apport en vitamines et sels minéraux.

I. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS CALORIES (graphiques 24 et 25)

Dans un but de comparaison du prix des aliments, une échelle à progression géométrique, du prix de 1000 kilocalories exprimé en salaires minimums horaires (h) payés au SMI, a été établie comme suit. Elle est semblable à celle utilisée pour les autres pays d'Amérique Centrale.

Compris entre	QUALIFICATIF
inférieur à 1/4 h	TRES BON MARCHE
1/4 h et moins de 1/2 h	BON MARCHE
1/2 h et moins de 1 h	A PRIX MODERE
1 h et moins de 2 h	CHER
2 h et moins de 4 h	TRES CHER
4 h et plus	EXCESSIVEMENT CHER

Au cours de la période 1974-1992, un seul aliment, le **maïs** en grains a été pendant un certain nombre d'années (1974, 1981-1988, 1992) "très bon marché". Le reste du temps, il fut "bon marché".

En plus du maïs, trois autres denrées ont été "bon marché", à savoir, le **sucre** toutes les années à l'exception de 1990, la **farine de blé** importé en 1979, 1981-1988 et en 1992, ainsi qu'une espèce de **margarine** (manteca vegetal) en 1982, 1984 et 1992.

A ces quatre produits peuvent s'ajouter sept autres, les **haricots** rouges, le **riz** de deuxième qualité, l'**huile**, le **saindoux**, la **banane-fruit**, le **plantain** et le **manioc**, qui pendant des périodes plus ou moins longues ont été avec des calories "à prix modéré".

Tous les autres aliments sont, au mieux, "chers" du point de vue calorique.

J. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS PROTEINES (graphique 26)

Comme pour les calories, une échelle de prix de 100 g de protéines exprimés en salaires minimums horaires (h) payés au SMI, a été établie comme suit.

Compris entre	QUALIFICATIF
inférieur à 1/2 h	TRES BON MARCHE
1/2 h et moins de 1 h	BON MARCHE
1 h et moins de 2 h	A PRIX MODERE
2 h et moins de 4 h	CHER
4 h et moins de 8 h	TRES CHER
8 h et plus	EXCESSIVEMENT CHER

Entre 1974 et 1992, il n'y eut aucun aliment protéique "très bon marché".

Le maïs en grains (en 1974, 1981-1988 et 1992) et les haricots rouges (en 1974-1976 et en 1992) sont pendant certaines périodes "bon marché" du point de vue protéique.

En plus de ces deux denrées, la farine de blé importé est pendant plusieurs années (toutes entre 1979 et 1992, sauf 1990) "à prix modéré" quant à ses protéines.

Tous les autres aliments sont, au mieux, "chers" du point de vue protéique; c'est en particulier le cas de tous les produits d'origine animale, dont le moins cher est le foie de boeuf. C'est la raison pour laquelle, sur le graphique 26, cette denrée a été ajoutée aux aliments qui ont été au moins une fois "bon marché" ou "à prix modéré" entre 1974 et 1992.

Entre 1974 et 1992, toutes les sources de protéines animales sont, au mieux, "chères" du point de vue protéique.

K. VISION GLOBALE DE LA PERIODE 1974-1992

Pour un travailleur payé au salaire minimum industriel, la période 1974-1992 peut se décomposer comme suit, en ce qui concerne l'accès aux aliments de première nécessité uniquement.

- Neuf bonnes années, 1981-1988 et 1992, pendant lesquelles existent à sa disposition le maïs en grains qui est "très bon marché" du point de vue calorique (prix de 1000 kcal inférieur à 1/4 h de travail) et "bon marché" du point de vue protéique (moins de 1 h de travail pour 100 g de protéines), ainsi que le sucre et la farine de blé importé "bon marché" du point de vue calorique (prix de 1000 kcal entre 1/4 h et 1/2 h de travail). Une espèce de margarine

(manteca vegetal) est également "bon marché", mais à la limite supérieure, en 1982, 1984 et 1992.

- **Quatre années moyennes, 1974-1976 et 1979** pendant lesquelles lui sont accessibles du point de vue calorique,

soit un aliment "très bon marché", le maïs, et un autre "bon marché", le sucre, avec parfois en plus deux sources de protéines "bon marché", le maïs et les haricots : année 1974;

soit trois denrées "bon marché", maïs, sucre, et farine de blé importé, mais aucune "très bon marché", et aucun aliment protéique "bon marché" : 1979;

soit deux aliments "bon marché", maïs et sucre, avec une source de protéines "bon marché", les haricots : 1975 et 1976.

- **Cinq années mauvaises, 1977-1978, 1980, 1989 et 1991**, pendant lesquelles n'existent que deux aliments caloriques "bon marché", le maïs et le sucre, mais aucun "très bon marché", ni aucune source de protéines "bon marché".

- **Une année très mauvaise, 1990** : pendant laquelle un produit seulement, le maïs, est "bon marché" du point de vue calorique, mais aucune denrée n'est "très bon marché" quant à ses calories ou "bon marché" quant à ses protéines.

Il est à rappeler que le pouvoir d'achat général et des aliments pris globalement, du SMI, a subi une dégradation entre 1974 et 1992 : perte d'un quart du pouvoir d'achat en 19 ans (graphique 2). Les années avec le pouvoir d'achat le plus faible sont 1989 et 1991.

L. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne les salaires minimums, des tendances contraires s'observent dans le temps. Tout d'abord, une réduction du nombre de taux des différents salaires accompagnée d'une réduction de l'écart entre leurs différents montants (1978-1982), puis à partir de 1990 tout le contraire, à savoir, multiplication du nombre de taux des différents salaires et également augmentation de l'écart entre les différents montants de ces derniers (1990-1992). Le tout accompagné d'une dégradation constante du pouvoir d'achat alimentaire et général au cours de la période étudiée.

Malgré ses limitations -en particulier ne sont pas pris en compte la population vivant essentiellement d'autoconsommation, ni celle affectée par le sous-emploi très élevé et le chômage qui, lui, est estimé à 8,4 % de la population économiquement active à Tegucigalpa en mai 1991 (CEPAL, 1992)- l'utilisation des salaires minimums comme indicateur du pouvoir d'achat permet :

- de suivre l'évolution du niveau de vie et tout particulièrement du pouvoir d'achat alimentaire des salariés -et de leur famille- qui ont des revenus proches du salaire minimum, et

- de prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de vie et d'alimentation.

Les quelques suggestions simples qui suivent vont dans ce sens.

1. Simplification et unification des salaires minimums par diminution progressive du nombre de zones d'activité économique et du nombre de taux différents suivant la taille des entreprises ou exploitations.

Pour la fixation des SM, regroupement de certaines activités économiques et extension du bénéfice d'un SM aux activités qui actuellement en sont exclues, comme par exemple le service domestique.

2. Réunion périodique de la Commission du Salaire Minimum et révision effective des SM. Actuellement la loi prévoit une réunion au moins une fois par semestre et une révision des SM au moins une fois par an.

3. Création d'un salaire minimum national de protection, applicable à toute branche d'activité économique et à tout travailleur qui ne bénéficient pas d'un salaire minimum spécifique. Mesure accompagnée d'une affiliation obligatoire de tout travailleur à la Sécurité Sociale.

4. Parité entre les salaires minimums agricoles et les salaires minimums industriel et du commerce.

5. Augmentation systématique des salaires minimums d'un taux toujours supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

6. Obtention de salaires minimums, et tout particulièrement d'un salaire minimum national de protection, qui permettent l'achat d'au moins 2 aliments caloriques très bon marché (moins de 1/4 h de travail payé au SM pour 1000 kilocalories) -par exemple, maïs et sucre- et en même temps, d'au moins 2 sources de protéines très bon marché (moins de 1/2 h de travail payé au SM pour 100 grammes de protéines), par exemple, maïs et haricots.

7. Obtention de salaires minimums, et tout particulièrement d'un salaire minimum national de protection, qui permettent, pour le moins, de couvrir le coût d'un "panier alimentaire" pour une famille et, par la suite, le coût d'un "panier familial" incluant, en plus de l'alimentation, les autres besoins essentiels de logement, santé, éducation et autres.

Pour que le SMI ait, en 1992, le même pouvoir d'achat général et alimentaire qu'en 1974, il devrait être, respectivement de 15,06 lempiras et 15,33 lempiras par jour, alors qu'il n'est en réalité que de 12 lempiras par jour, à partir du premier juin 1992.

Par ailleurs, pour remplir en 1992 certaines des conditions précédentes, il devrait être le suivant.

Pour permettre l'achat de 2 aliments caloriques très bon marché (maïs et sucre), il devrait être de plus de 20,64 lempiras par jour.

Pour permettre l'achat de 2 sources de protéines très bon marché (maïs et haricots), il devrait être de plus de 22,32 lempiras par jour.

En 1992, le coût du nouveau panier de la ménagère (canasta básica de alimentos) défini par le Secrétariat au Plan (SECPLAN, avril 1991) selon la méthodologie de l'INCAP, est estimé à 24,92 lempiras par jour pour une famille de 4 membres de la zone métropolitaine de Tégucigalpa.

Le SMI moyen de 1992 (11,46 lempiras par jour) couvre 46 % des besoins alimentaires d'une famille de Tégucigalpa et 23 % des besoins minimums (canasta ampliada) de cette dernière, qui outre l'alimentation incluent les autres nécessités vitales de santé, logement, éducation, etc., et dont le coût est estimé au double de celui des seuls besoins alimentaires.

Ainsi, en 1992, pour satisfaire les besoins alimentaires d'une famille de Tégucigalpa, le SMI devrait être de 24,92 lempiras par jour.

Et pour satisfaire également les autres besoins élémentaires (santé, logement, éducation, etc., en plus de l'alimentation), il devrait être de 49,84 lempiras par jour.

Le SMI de 12 lempiras par jour, en vigueur depuis le premier juin 1992¹² est loin de satisfaire ces exigences minimales.

Dans la capitale, pour satisfaire les seuls besoins alimentaires d'une famille, il devrait être 2,1 fois plus élevé et pour satisfaire les besoins élémentaires vitaux (alimentaires et autres) d'une famille il devrait être 4,2 fois plus élevé que ce qu'il est.

¹²Décret 25-92 déjà cité.

Enfin, il faut constater que les nouveaux salaires minimums¹³ (comme par exemple 13,80 lempiras par jour pour l'industrie manufacturière de 1 à 5 ouvriers de la zone I qui inclut la Capitale) applicables à partir du premier juin 1993, ne satisfont toujours pas, et de beaucoup, les conditions minimales précédemment exposées.

Guatemala de la Asuncion, le 5 juillet 1993

¹³Décret 30-93 déjà cité.

M. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui ont facilité cette étude, tout particulièrement les responsables, fonctionnaires et employés de la Banque Centrale du Honduras (Département des Etudes Economiques), de la Direction Générale de la Statistique et des Recensements (DGEC), des Ministères du Travail et de la Prévision Sociale, de l'Economie et du Commerce, des Ressources Naturelles, du Secrétariat à la Planification, à la Coordination et au Budget (SECPLAN), de la Bibliothèque Nationale, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS-OPS) et de l'INCAP, en particulier le Groupe de Travail de Base (GTB) du Honduras et tout spécialement Miguel Dávila et Hilda Fanny Mejía, ainsi que Fabiola Leal de Estrada et Vivian Krause.

N. BIBLIOGRAPHIE

Banco Central de Honduras (BCH). Tegucigalpa. Certaines séries sont discontinues ou ont changé de nom :

Memoria. En particulier la partie : **Informe Económico. Annuel.**

----- Revista del Banco Central de Honduras.

----- Departamento de Estudios Económicos:
Boletín estadístico. Mensuel.

----- ----- Economía de Honduras. Informe (año). Annuel.

----- ----- Honduras en cifras. D'abord annuel, puis tous les 2 ans.

----- ----- Honduras: Indicadores Económicos. Annuel.

----- ----- Índice General de Precios al Consumidor. D'abord annuel, puis tous les 2 ans. En particulier : Oct., 1984, Índice General de Precios al Consumidor. Base 1978=100. Metodología y series cronológicas.

----- ----- Índice de Precios al Consumidor. Mensuel.

Banco Interamericano de Desarrollo (BID), octubre, 1986. Honduras, Informe Socioeconómico.

BARAHONA Martín y Jorge NAVARRO, julio 1992. Ajuste estructural y pobreza en Honduras. VII Congreso de Economistas, Tegucigalpa.

BULMER-THOMAS Victor, 1987. The political economy of Central America since 1920. Cambridge University Press.

Centro de Documentación de Honduras (CEDOH). Revista del CEDOH. Tegucigalpa.

Colegio Hondureño de Economistas (CHE), 1991. Análisis de la evolución de los principales indicadores macroeconómicos de la economía hondureña durante 1990.

Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL). Honduras: Situación económica de (año). Informe anual. México, D.F.

Comité de Acción de Apoyo al Desarrollo Económico y Social de Centro América (CADESCA) - Comisión de las Comunidades Europeas (CCE) - NOÉ PINO Hugo, PERDOMO Rodulio, julio, 1990. Efectos de la política macroeconómica en la agricultura y la seguridad alimentaria - Caso: Honduras. Programa de formación en seguridad alimentaria del istmo centroamericano, Panamá, 93 p.

Consejo Superior de Planificación Económica (CONSUPLANE). Tegucigalpa:

1980. Análisis de la situación alimentaria nutricional durante el período 1972-80.

----- 1981. Encuesta sobre consumo de alimentos realizada en la Ciudad de Tegucigalpa y las Regiones de Occidente, Sur y Litoral Atlántico de la República de Honduras. Primer informe.

----- 1985. Diagnóstico de la situación económica y social de Honduras.

----- Lineamientos estratégicos de política para el período 1986-89.

Dirección General de Estadística y Censos (DGEC). Ministerio de Economía y Censos. Anuario estadístico (año). Tegucigalpa. Annuel.

DUFLO Marie, 1988. Le Honduras : un marcheur fatigué sur le sentier escarpé de la paix. In Annales des pays d'Amérique Centrale et des Caraïbes, No. 7 : Géopolitique de l'Amérique Centrale et Caraïbe - O. Arias, prix Nobel de la paix. Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille. IEP-CREARC, Aix-en-Provence, 97-120.

Gaceta (La), Diario Oficial de la República de Honduras. Tegucigalpa.

Inforpress Centroamericana. Semanal, Guatemala.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP). Guatemala:

1987. Programa de ayuda alimentaria: Honduras. Colección Documentos técnicos, No 2, INCAP.

----- 1971. Valor nutritivo de los alimentos para Centro América y Panamá. E-530, P-1928, 18 p.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP) - Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), Ciudad de Guatemala, LAURE Joseph et col. :

1990. Guatémala : les salaires rattraperont-ils les prix? Analyse de l'évolution comparative des salaires minimums et des prix des principaux aliments et combustibles domestiques au cours des dernières décennies. 62 p.. Publié également in Collection Travaux et Documents Microédités, TDM 68, ORSTOM, Paris.

----- 1990. Guatemala: ¿Alcanzarán los salarios a los precios? Análisis comparativo sobre la evolución de los salarios mínimos y de los precios de los alimentos y combustibles domésticos (1955-1989). Colección Documentos técnicos, No 18, INCAP, 26 p.

- 1990. Un demi-siècle de politiques en faveur des bas salaires au Costa Rica : conséquences sur le pouvoir d'achat général et alimentaire. 73 p. Publié également in Collection Travaux et Documents Microédités, TDM 67, ORSTOM, Paris.
- 1990. Costa Rica: Medio siglo de políticas a favor del incremento de salarios mínimos más bajos. Consecuencias sobre el poder de compra general y el alimentario. Colección Documentos técnicos, No 19, INCAP, 32 p.
- 1991. Nicaragua : salaires minimums réduits à la portion congrue. Relation de la quasi-disparition des salaires minimums et de la fonte de leur pouvoir d'achat général et alimentaire. 68 p.
- 1991. Nicaragua: El colapso de los salarios mínimos. Un caso de hundimiento extremo de los salarios mínimos, con desplome de su poder de compra tanto general como alimentario. Colección Documentos técnicos, No 22, INCAP, 28 p.
- 1991. Bèlize : un siècle de lente évolution du pouvoir d'achat des bas salaires (1889-1990). 88 p.
- 1992. Belize: 1889-1990. A century of slow change in the purchasing power of low wages. Un siglo de lenta evolución del poder adquisitivo de los salarios bajos. Colección Documentos técnicos, No 23, INCAP, 40 p.
- 1993. Salvador (1954-1991) : pouvoir d'achat des salaires minimums avant et pendant la guerre civile. 68 p.
- 1993. El Salvador (1954-1991): Poder de compra de los salarios mínimos antes y durante la guerra civil. Colección Documentos técnicos, No 24, INCAP.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP) - Interdepartmental Committee on Nutrition for National Defense (ICNND), 1961. Tabla de composición de alimentos para uso en América Latina. Ciudad de Guatemala, Guatemala, C.A. - Bethesda, Maryland, USA, 132 p.

Ministerio de Economía y Comercio. Dirección General de Producción y Consumo, 1991. Relación de precios promedios - Canasta básica - Período marzo/dic/90 - enero/nov/91. Tegucigalpa.

Ministerio de Salud Pública, 1987. Informe de la encuesta nacional de consumo de alimentos. Tegucigalpa.

Ministerio de Trabajo y Previsión Social. Tegucigalpa:

Dirección General de Salarios, abril 1990. Algunas consideraciones del costo de vida y su relación con los salarios mínimos. Mimeo, 43 p.

----- Planificación Sectorial y Estadística Laboral. Boletín de Estadística Laboral. Plusieurs années, en particulier 1989 (91 p.).

NOÉ PINO Hugo:

August 1988. The structural roots of crisis: Economic growth and decline in Honduras, 1950-1984. Ph.D. dissertation, University of Texas at Austin.

----- Julio 1990. El ajuste estructural en Honduras. Centro de Documentación de Honduras (CEDOH). Especial No 45, Tegucigalpa.

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y Agricultura (FAO):

ESN - Perfiles nutricionales de los países: Honduras. Informe anual, Roma.

----- PANATTA G., 1987. Informe sobre algunos aspectos de la alimentación y nutrición. Proyecto Honduras 2523, FAO-ESN.

Secretaría permanente del Tratado General de Integración Económica Centroamericana (SIECA). Elasticidades precio-ingreso de los principales productos alimenticios en Honduras, Informe final. Proyecto: Estudio de los efectos de política de desarrollo agrícola en el consumo de alimentos de la población centroamericana.

Secretaría de Planificación, Coordinación y Presupuesto (SECPLAN), Tegucigalpa :

DEL CID Miguel, mayo 1990. Salarios, ingresos y costo del factor trabajo en la economía hondureña. Proyectos: SECPLAN/OIT/FNUAP - HON/87/P02 - Políticas de población y empleo, SECPLAN/OIT/PNUD - HON/87/009 - Programas de empleo. Documento de trabajo, 133 p., anexos.

----- DIEZ DE MEDINA Rafael, 1989. Pobreza en Honduras: Marco teórico y propuesta metodológica de cuantificación. Proyecto SECPLAN/OIT/PNUD - HON/87/009 - Programas de empleo.

----- SUAZO MORAZÁN Adán, 1988. Honduras: Situación ocupacional reciente. Mesa redonda de avances y programa futuro de encuesta de hogares.

----- SUAZO MORAZÁN Adán, 1989. Evolución y determinantes del salario en Honduras. Proyectos: SECPLAN/OIT/FNUAP - HON/87/P02 - Políticas de Población y Empleo, SECPLAN/OIT/PNUD - HON/87/009 - Programas de Empleo. Documento de trabajo, mimeo, 20 p.

----- ZUNIGA Maricela (SECPLAN), MENCHÚ María Teresa (INCAP), abril 1991. Definición de la canasta básica de alimentos de Honduras. 35 p., anexos.

Secretaría de Planificación, Coordinación y Presupuesto (SECPLAN) - Dirección General de Estadística y Censos (DGEC). Encuesta de hogares, septiembre de 1989. Elaboración especial

para el estudio: Salario, ingresos y costo del factor trabajo en la economía hondureña - Proyectos SECPLAN/OIT/PNUD - HON/87/009 y SECPLAN/OIT/FNUAP - HON/87/P02. Tegucigalpa.

Secretaría de Planificación, Coordinación y Presupuesto (SECPLAN) - Ministerio de Trabajo y Previsión Social, marzo 1991. Criterios para la fijación de la política de salarios en Honduras. Tegucigalpa, 54 p., cuadros y anexos.

Universidad Nacional Autónoma de Honduras. Revista Centroamericana de Economía. Trimestral, Tegucigalpa.

O. TABLE DES MATIERES

RESUME - MOTS-CLES

RESUMEN - PALABRAS CLAVES

SUMMARY - KEY WORDS

A. INTRODUCTION

B. METHODOLOGIE

C. SALAIRES MINIMUMS

D. INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

E. EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL

F. PRIX DES ALIMENTS EN LEMPIRAS COURANTS

G. PRIX DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL

1. Céréales et haricots
2. Viandes et poisson
3. Oeufs, lait et fromage
4. Corps gras et sucre
5. Bananes et tubercules
6. Fruits et légumes

H. PRIX DES CALORIES ET DES PROTEINES EN TEMPS DE TRAVAIL

1. Céréales et haricots
 - 1.1. Calories
 - 1.2. Protéines
2. Viandes et poisson

3. Oeufs, laits et fromage

4. Corps gras et sucre

5. Bananes et tubercules

6. Fruits et légumes

I. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS CALORIES

J. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS PROTEINES

K. VISION GLOBALE DE LA PERIODE 1974-1992

L. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

M. REMERCIEMENTS

N. BIBLIOGRAPHIE

O. TABLE DES MATIERES

P. ANNEXE : TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Photo de la couverture

Cataracte de Pulhapanzac (cliché de l'auteur)

Liste des tableaux

Liste des graphiques

P. ANNEXE : TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1

Salaires Minimums (SM) au Honduras (1974-1992)
moyennes annuelles pondérées en lempiras courants par journée

1	2	3	4	5	6
Années	SM Agricole SMA	SM Banane SMB	SM Industriel SMI	SMB/SMA en % (3/2)	SMA/SMI en % (2/4)
1974	2.00	4.00	3.00	200.0	66.7
1975	2.00	4.00	3.00	200.0	66.7
1976	2.00	4.00	3.00	200.0	66.7
1977	2.00	4.00	3.00	200.0	66.7
1978	2.00	4.00	3.00	200.0	66.7
1979	3.00	5.20	3.80	173.3	78.9
1980	3.58	5.61	4.21	156.7	85.0
1981	4.52	6.52	4.91	144.2	92.1
1982	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1983	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1984	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1985	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1986	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1987	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1988	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1989	5.00	7.10	5.30	142.0	94.3
1990	6.16	9.47	7.54	153.7	81.7
1991	7.91	13.72	9.51	173.5	83.2
1992	9.92	18.04	11.46	181.9	86.6

Tableau 2
 Indices des Prix de détail à la Consommation (IPC)
 et du Salaire Minimum Industriel (ISMI) à Tégucigalpa (1925-1992)

Tous les indices et salaires sont des moyennes annuelles

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Années	IPCA base 1925	IPCA base 1937	IPCA base 1948	IPCA base 1966	IPCA base 1974	IPCA base 1978	IPCG base 1925	IPCG base 1937	IPCG base 1948	IPCG base 1966	IPCG base 1974	IPCG base 1978	IPCA/IPCG en % base 1925 (2/8)	SMI empiras par jour	Indice SMI base 1974	ISMI/IPCA en % base 1974 (16/6)	ISMI/IPCG en % base 1974 (16/12)
1925	100						100						100				
1926	98.2						98.8						99.4				
1927	106.0						102.7						103.3				
1928	108.6						104.4						104.0				
1929	113.4						107.3						105.7				
1930	104.8						101.6						103.1				
1931	110.8						103.7						106.9				
1932	92.3						92.5						99.7				
1933	87.4						90.3						96.8				
1934	87.4						90.9						96.1				
1935	86.3						92.2						93.7				
1936	77.6						86.6						89.6				
1937	78.5	100					88.7	100					88.5				
1938	75.9	96.7					87.5	98.6					86.8				
1939	75.1	95.7					89.4	100.8					84.0				
1940	77.2	98.3					94.1	106.0					82.0				
1941	78.4	99.9					95.2	107.3					82.4				
1942	80.9	103.1					102.7	115.7					78.8				
1943	101.6	129.4					117.9	132.9					86.1				
1944	117.5	149.7					128.0	144.3					91.8				
1945	132.9	169.3					139.2	156.9					95.5				
1946	135.7	172.9					142.9	161.0					95.0				
1947	135.3	172.4					144.0	162.3					94.0				
1948	138.9	177.0	100				147.0	165.7	100				94.5				
1949	157.3		113.2				154.5		105.1				101.8				
1950	168.8		121.5				163.0		110.9				103.6				
1951	195.9		141.0				180.1		122.5				108.8				
1952	189.0		136.0				176.4		120.0				107.2				
1953	207.4		139.3				185.4		120.0				111.8				
1954	233.8		155.4				199.9		127.2				116.9				
1955	245.8		163.4				216.3		137.6				113.7				
1956	224.4		149.2				208.2		132.5				107.8				
1957	213.4		141.9				203.7		129.6				104.8				
1958	218.9		145.5				209.3		133.2				104.5				
1959	217.1		144.3				211.5		134.6				102.6				
1960	201.6		134.0				207.8		132.2				97.0				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Années	IPCA base 1925	IPCA base 1937	IPCA base 1948	IPCA base 1966	IPCA base 1974	IPCA base 1978	IPCG base 1925	IPCG base 1937	IPCG base 1948	IPCG base 1966	IPCG base 1974	IPCG base 1978	IPCA/IPCG en % base 1925 (2/8)	SMI lempiras par jour	Indice SMI base 1974	ISMI/IPCA en % base 1974 (16/6)	ISMI/IPCG en % base 1974 (16/12)
1961	205.6		136.7				211.2		134.4				97.3				
1962	208.8		138.8				213.4		135.8				97.8				
1963	219.3		145.8				219.9		139.9				99.7				
1964	229.1		152.3				229.8		146.2				99.7				
1965	236.3		157.1				237.2		150.9				99.6				
1966	235.3		156.4	100			241.9		153.9	100			97.3				
1967	236.3			100.1			242.7			101.2			97.4				
1968	245.8			102.0			253.3			103.8			97.0				
1969	245.0			103.1			260.1			105.7			94.2				
1970	258.8			108.9			269.7			109.6			96.0				
1971	268.6			113.0			278.8			112.1			97.4				
1972	290.5			122.2			290.8			118.2			99.9				
1973	301.6			126.9			302.6			123.0			99.7				
1974	348.0			146.4	100		341.5			138.8	100		101.9	3.00	100	100	100
1975	375.8				108.0		363.2			106.3			103.5	3.00	100	92.6	94.0
1976	398.4				114.5		380.6			111.5			104.7	3.00	100	87.3	89.7
1977	441.6				126.9		412.6			120.8			107.0	3.00	100	78.8	82.8
1978	470.9				135.3	100	438.0			128.2		100	107.5	3.00	100	73.9	78.0
1979	506.5					110.7	477.3			112.5			106.1	3.80	126.7	87.0	90.6
1980	588.7					126.0	558.3			130.0			105.5	4.21	140.3	82.9	85.8
1981	641.6					137.3	615.4			143.3			104.3	4.91	163.7	88.8	90.8
1982	685.0					146.6	678.5			158.0			101.0	5.30	176.7	89.7	88.9
1983	733.6					157.0	741.2			172.6			99.0	5.30	176.7	83.8	81.4
1984	736.9					157.7	769.2			179.1			95.8	5.30	176.7	83.4	78.4
1985	744.8					159.4	787.2			183.3			94.6	5.30	176.7	82.5	76.6
1986	770.1					164.8	825.4			192.2			93.3	5.30	176.7	79.8	73.1
1987	779.0					166.7	843.5			196.4			92.4	5.30	176.7	78.9	71.5
1988	831.8					178.0	879.7			203.9			95.0	5.30	176.7	73.9	68.9
1989	947.2					202.7	965.0			224.7			98.2	5.30	176.7	64.9	62.5
1990	1197					256.1	1194			278.1			100.2	7.54	251.3	73.1	71.9
1991	1683					360.1	1582			368.4			106.4	9.51	317.0	65.6	68.4
1992	1790					383.0	1715			399.3			104.4	11.46	382.0	74.3	76.1

Tableau 3

Prix en centimes de l'empira courant des aliments à Tégucigalpa (1964-1992)

Moyennes annuelles pour une livre (460 g) sauf indication contraire

PRODUITS	Unité	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
CEREALES ET HARICOTS																					
Haricots rouges			23	21	24	23	21	29	24	24	36	39	40	41	48	63	62	97	94	76	77
Maïs en grains			11	9	9	10	8	10	9	10	12	15	18	17	22	21	21	25	23	22	27
Riz de 2ème qualité			20	22	20	21	23	26	37	40	35	42	52	54	57	64	68	73	78	92	100
Spaghetti		50	50	44	50	50	50	50	50	50	54	86	90	90	90	90	90	106	110	110	110
Farine de blé		30	30	25	30	30	30	30	30	32	33	42	46	44	46	39	38	46	48	50	51
Pain "français"		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.3	5.7	5.7	6	6	6	6	7			
Tortilla de maïs	une (23 g)																				
VIANDES ET POISSON																					
Viande de boeuf			88	88	91	93	97	92	112	121	130	160	165	165	186	200	249	305	303	318	327
Foie de boeuf			70	75	76	80	80	78	76	75	80	102	99						189	204	219
Côtelette de boeuf			60	55	63	63	65	61	65	60	67	96	89	88	102	104	118	153	175	177	
Poulet vidé	103	105	100	100	100	100	102	99	102	101	110	126	126	126	132	137	139	150	162	169	192
Viande de porc		109	104	104	114	120	108	114	117	130	159	172	172	177	203	217	262	310	337	363	373
Côtelette de porc		105	95	104	114	120	101	106	107	122	152	164	164	169	187	191	210	241	306	338	342
Côte de porc		98	90	100	100	100	100	101	93	90	106	135	131								
Poisson blanc frais		55	65	60	60	50	50	73	86	101	138	114	107	104	141	164	182	157	200	278	214
OEUF, LAIT ET FROMAGE																					
Lait pasteurisé	litre	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	56	60	60	61	62	66	72	72	80	85
Lait frais	750 g	27	27	26	27	28	28	30	33	32	34	40	40	40	40	43	43	51	68	64	64
Lait entier en poudre		150	150	150	150	150	150	150	150	168	205	233	289	288	285	285	286	304	381	405	446
Fromage blanc frais		124	113	115	124	114	120	132	130	141	172	182	182	165	199	209	240	289	309	312	346
Oeufs moyens (poule)	douze (600 g)	105	107	107	105	105	111	110	113	115	114	130	131	133	136	143	142	179	188	190	201
CORPS GRAS ET SUCRE																					
Espèce de margarine		70	70	70	70	70	70	70	71	71	69	79	88	90	95	101	111	122	130	132	133
Saindoux			85	87	86	87	88	86	94	95	101	121	133	133	160	169	188	188	194	191	197
Huile ordinaire	litre	145	145	145	145	145	145	146	146	151	156	201	238	249	261	275	277	306	332	333	338
Beurre		161	160	159	162	162	165	148	183	188	209	192	192	214	253	267	320	347	355	367	393
Margarine		75	75	83	90	90	91	93	101	107	123	140	140	149	150	150	150	157	161	182	189
Sucre en poudre		20	20	20	20	20	20	20	20	20	21	23	22	24	25	28	31	33	38	55	55
BANANES ET TUBERCULES																					
Manioc		19	17	15	11	11	11	11	11	17	17	20	22	21	23	25	32	29	31	32	33
Plantain mûr		7	5	7	7	7	7	7	7	7	7	7	10	13	10	10	9	12	14	14	17
Banane-fruit		2	2	3	3	3	3	2.8	2.4	2.6	2.1	2.3	2.5	3	3	3	3	4	4	5	6
Pomme de terre		18	23	23	19	25	25	30	26	35	37	40	40	41	42	36	48	56	61	58	61
FRUITS ET LEGUMES																					
Tomate			29	29	18	25	39	22	31	50	29	26	31	39	51	51	50	56	64	57	58
Oignon			26	37	31	36	51	36	64	73	41	44	56	68	80	85	83	89	90	115	104
Chou			23	24	17	31	25	34	34	43	41	36	44	50	49	41	51	46	53	47	52
Orange	une (223 g)	5	5	4	5	5	5	7	7	6	5	5	6	5	9	7	7	11	11	10	10
Chayotte	un (251 g)		16	10	16	16	13	9	10	11	11	12	14	13	14	16	16	21	19	19	19

PRODUITS	Unité	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
CEREALES ET										
MARICOTS										
Haricots rouges		78	84	83	82	132	127	174	211	147
Mais en grains		20	21	26	27	25	30	47	65	52
Riz de 2ème qualité		86	85	88	92	94	104	126	224	243
Spaghetti		110	110	110	110	110	144	216	216	226
Farine de blé		50	50	50	51	53	62	97	101	114
Pain "français"										
Tortilla de maïs	une (23 g)		3	3	4	4	7	8		
VIANDES ET POISSON										
Viande de boeuf		322	320	321	322	333	394	635	790	845
Foie de boeuf			226	229	231	238	288	406	592	635
Côtelette de boeuf		184	184	182	185	192	297	431	516	556
Poulet vidé		194	194	220	223	227	277	370	451	503
Viande de porc		377	376	376	378	388	426	670	823	859
Côtelette de porc		333	347	347	349	353	399	651	767	818
Côte de porc			322	322	324	330	389	633	753	798
Poisson blanc frais		214	224	204	245	281	284	333		
OEUFS, LAIT										
ET FROMAGE										
Lait pasteurisé	litre	85	90	90	90	91	120	180	218	248
Lait frais	750 g	70	72	76	78	78	85	105		
Lait entier en poudre		471	471	471	471	471	670	1105	1142	1142
Fromage blanc frais		335	349	351	334	344	398	542	693	844
Oeufs moyens (poule)	douze (600 g)	189	184	199	206	242	302	492	480	477
CORPS GRAS ET SUCRE										
Espèce de margarine		131	137	137	137	137	156	258	260	284
Saindoux		183	163	161	179	185	195	256		
Huile ordinaire		379	388	388	388	388	389	576	678	826
Beurre		406	400	406	403	407	449	589	672	739
Margarine		204	222	238	247	250	269	426	500	554
Sucre en poudre		55	55	55	55	58	57	105	90	108
BANANES ET										
TUBERCULES										
Manioc		25	26	35	34	35	41	46		
Plantain mûr		15	15	16	16	19	28	28	44	43
Banane-fruit		7	8	8	8	9	10	13	16	17
Pomme de terre		59	51	66	69	81	66	143	144	119
FRUITS ET LEGUMES										
Tomate		54	42	49	48	61	76	164	188	186
Oignon		152	131	143	153	168	167	197	252	214
Chou		41	31	39	39	47	38	46		
Orange	une (223 g)	11	12	11	11	13	11	19	20	19
Chayotte	un (251 g)	21	22	27	28	33	33	37		

Tableau 4

Prix des aliments en heures de travail
payées au salaire minimum industriel à Tégucigalpa (1974-1992)
Moyennes annuelles pour une livre (460 g) sauf indication contraire

PRODUITS	Unité	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
CEREALES ET HARICOTS																				
Haricots rouges		1.04	1.07	1.09	1.28	1.68	1.31	1.84	1.53	1.15	1.16	1.18	1.27	1.25	1.24	1.99	1.92	1.85	1.77	1.03
Maïs en grains		0.40	0.48	0.45	0.59	0.56	0.44	0.48	0.37	0.33	0.41	0.30	0.32	0.39	0.41	0.38	0.45	0.50	0.55	0.36
Riz de 2ème qualité		1.12	1.39	1.44	1.52	1.71	1.43	1.39	1.27	1.39	1.51	1.30	1.28	1.33	1.39	1.42	1.57	1.34	1.88	1.70
Spaghetti		2.29	2.40	2.40	2.40	2.40	1.89	2.01	1.79	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66	2.17	2.29	1.82	1.58
Farine de blé		1.12	1.23	1.17	1.23	1.04	0.80	0.87	0.78	0.75	0.77	0.75	0.75	0.75	0.77	0.80	0.94	1.03	0.85	0.80
Pain "français"		0.15	0.15	0.16	0.16	0.16	0.13	0.13												
Tortilla de maïs	une (23 g)	0.04	0.04										0.05	0.05	0.06	0.06	0.11	0.08		
VIANDES ET POISSON																				
Viande de boeuf		4.27	4.40	4.40	4.96	5.33	5.24	5.80	4.94	4.80	4.94	4.86	4.83	4.85	4.86	5.03	5.95	6.74	6.65	5.90
Foie de boeuf		2.72	2.64						3.08	3.08	3.31		3.41	3.46	3.49	3.59	4.35	4.31	4.98	4.43
Côtelette de boeuf		2.56	2.37	2.35	2.72	2.77	2.48	2.91	2.85	2.67		2.78	2.78	2.75	2.79	2.90	4.48	4.57	4.34	3.88
Poulet vidé		3.36	3.36	3.36	3.52	3.65	2.93	2.85	2.64	2.55	2.90	2.93	2.93	3.32	3.37	3.43	4.18	3.93	3.79	3.51
Viande de porc		4.24	4.59	4.72	5.41	5.79	5.52	5.89	5.49	5.48	5.63	5.69	5.68	5.68	5.71	5.86	6.43	7.11	6.92	6.00
Côtelette de porc		4.05	4.37	4.51	4.99	5.09	4.42	4.58	4.99	5.10	5.16	5.03	5.24	5.24	5.27	5.33	6.02	6.91	6.45	5.71
Côte de porc		3.60	3.49										4.86	4.86	4.89	4.98	5.87	6.72	6.33	5.57
Poisson blanc frais		3.04	2.85	2.77	3.76	4.37	3.83	2.98	3.26	4.20	3.23	3.23	3.38	3.08	3.70	4.24	4.29	3.53		
OEUF, LAIT ET FROMAGE																				
Lait pasteurisé	litre	1.49	1.60	1.60	1.63	1.65	1.39	1.37	1.17	1.21	1.28	1.28	1.36	1.36	1.36	1.37	1.81	1.91	1.83	1.73
Lait frais	750 g	1.07	1.07	1.07	1.07	1.15	0.91	0.97	1.11	0.97	0.97	1.06	1.09	1.15	1.18	1.18	1.28	1.11		
Lait entier en poudre		6.21	7.71	7.68	7.60	7.60	6.02	5.78	6.21	6.11	6.73	7.11	7.11	7.11	7.11	7.11	10.11	11.72	9.61	7.97
Fromage blanc frais		4.59	4.85	4.40	5.31	5.57	5.05	5.49	5.03	4.71	5.22	5.06	5.27	5.30	5.04	5.19	6.01	5.75	5.83	5.89
Oeufs moyens (poule)	douze (600 g)	3.47	3.49	3.55	3.63	3.81	2.99	3.40	3.06	2.87	3.03	2.85	2.78	3.00	3.11	3.65	4.56	5.22	4.04	3.33
CORPS GRAS ET SUCRE																				
Espèce de margarine		2.11	2.35	2.40	2.53	2.69	2.34	2.32	2.12	1.99	2.01	1.98	2.07	2.07	2.07	2.07	2.35	2.74	2.19	1.98
Saindoux		3.23	3.55	3.55	4.27	4.51	3.96	3.57	3.16	2.88	2.97	2.76	2.46	2.43	2.70	2.79	2.94	2.72		
Huile ordinaire	litre	5.35	6.35	6.64	6.97	7.33	5.83	5.81	5.41	5.03	5.10	5.72	5.86	5.86	5.86	5.86	5.88	6.12	5.70	5.76
Beurre		5.57	5.12	5.71	6.75	7.12	6.74	6.59	5.78	5.54	5.93	6.13	6.04	6.13	6.08	6.14	6.78	6.25	5.65	5.16
Margarine		3.28	3.73	3.97	4.00	4.00	3.16	2.98	2.62	2.75	2.85	3.08	3.35	3.59	3.73	3.77	4.06	4.52	4.21	3.87
Sucre en poudre		0.61	0.59	0.64	0.67	0.75	0.65	0.63	0.62	0.83	0.83	0.83	0.83	0.83	0.83	0.88	0.86	1.11	0.76	0.75
BANANES ET TUBERCULES																				
Manioc		0.53	0.59	0.56	0.61	0.67	0.67	0.55	0.51	0.48	0.50	0.38	0.39	0.53	0.51	0.53	0.62	0.49		
Plantain mûr		0.19	0.27	0.35	0.27	0.27	0.19	0.23	0.23	0.21	0.26	0.23	0.23	0.24	0.24	0.29	0.42	0.30	0.37	0.30
Banane-fruit		0.06	0.07	0.08	0.08	0.08	0.06	0.08	0.07	0.08	0.09	0.11	0.12	0.12	0.12	0.14	0.15	0.14	0.13	0.12
Pomme de terre		0.99	1.07	1.09	1.12	0.96	1.01	1.06	0.99	0.88	0.92	0.89	0.77	1.00	1.04	1.22	1.00	1.52	1.21	0.83
FRUITS ET LEGUMES																				
Tomate		0.69	0.83	1.04	1.36	1.36	1.05	1.06	1.04	0.86	0.88	0.82	0.63	0.74	0.72	0.92	1.15	1.74	1.58	1.30
Oignon		1.17	1.49	1.81	2.13	2.27	1.75	1.69	1.47	1.74	1.57	2.29	1.98	2.16	2.31	2.54	2.52	2.09	2.12	1.49
Chou		0.96	1.17	1.33	1.31	1.09	1.07	0.87	0.86	0.71	0.78	0.62	0.47	0.59	0.59	0.71	0.57	0.49		
Orange	une (223 g)	0.13	0.16	0.13	0.24	0.19	0.15	0.21	0.18	0.15	0.15	0.17	0.18	0.17	0.17	0.20	0.17	0.20	0.17	0.13
Chayotte	un (251 g)	0.32	0.37	0.35	0.37	0.43	0.34	0.40	0.31	0.29	0.29	0.32	0.33	0.41	0.42	0.50	0.50	0.39		

Tableau 5

Prix de 1000 kilocalories des aliments en heures de travail
payées au salaire minimum industriel à Tégucigalpa (1974-1992)

PRODUITS	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
CEREALES ET HARICOTS																			
Haricots rouges	0.66	0.68	0.70	0.82	1.07	0.83	1.18	0.98	0.73	0.74	0.75	0.81	0.80	0.79	1.27	1.22	1.18	1.13	0.65
Maïs en grains	0.24	0.29	0.27	0.35	0.34	0.27	0.29	0.23	0.20	0.25	0.18	0.19	0.24	0.25	0.23	0.27	0.30	0.33	0.22
Riz de 2ème qualité	0.67	0.83	0.86	0.91	1.02	0.85	0.83	0.76	0.83	0.90	0.78	0.77	0.79	0.83	0.85	0.94	0.80	1.13	1.01
Spaghetti	1.45	1.52	1.52	1.52	1.52	1.20	1.28	1.14	1.05	1.05	1.05	1.05	1.05	1.05	1.05	1.38	1.45	1.15	1.00
Farine de blé	0.69	0.75	0.72	0.75	0.64	0.49	0.54	0.48	0.46	0.47	0.46	0.46	0.46	0.47	0.49	0.57	0.63	0.52	0.49
Pain "français"	1.60	1.60	1.68	1.68	1.68	1.33	1.40												
Tortilla de maïs	0.73	0.90										0.94	0.94	1.25	1.25	2.19	1.76		
VIANDES ET POISSON																			
Viande de bœuf	8.21	8.46	8.46	9.54	10.26	10.08	11.15	9.50	9.23	9.50	9.35	9.29	9.32	9.35	9.67	11.44	12.96	12.78	11.35
Foie de bœuf	4.41	4.28						5.00	5.00	5.36		5.53	5.61	5.66	5.83	7.05	6.99	8.08	7.19
Côtelette de bœuf	7.70	7.13	7.05	8.18	8.34	7.47	8.74	8.57	8.03		8.35	8.35	8.26	8.39	8.71	13.48	13.75	13.05	11.67
Poulet vidé	5.58	5.58	5.58	5.85	6.07	4.86	4.73	4.38	4.24	4.81	4.86	4.86	5.51	5.59	5.69	6.94	6.52	6.30	5.83
Viande de porc	3.41	3.69	3.80	4.36	4.66	4.44	4.74	4.42	4.41	4.53	4.58	4.57	4.57	4.59	4.72	5.18	5.72	5.57	4.83
Côtelette de porc	4.13	4.46	4.59	5.08	5.19	4.51	4.67	5.08	5.20	5.26	5.12	5.34	5.34	5.37	5.43	6.14	7.04	6.58	5.82
Côte de porc	3.67	3.56										4.95	4.95	4.98	5.08	5.98	6.85	6.46	5.68
Poisson blanc frais	8.24	7.74	7.52	10.19	11.86	10.39	8.09	8.83	11.38	8.76	8.76	9.17	8.35	10.03	11.50	11.62	9.58		
OEUF, LAIT ET FROMAGE																			
Lait pasteurisé	2.55	2.73	2.73	2.78	2.82	2.37	2.34	2.00	2.06	2.19	2.19	2.32	2.32	2.32	2.35	3.09	3.26	3.13	2.96
Lait frais	2.19	2.19	2.19	2.19	2.35	1.86	1.99	2.27	1.98	1.98	2.17	2.23	2.35	2.42	2.42	2.63	2.29		
Lait entier en poudre	2.78	3.45	3.44	3.41	3.41	2.70	2.59	2.78	2.74	3.02	3.19	3.19	3.19	3.19	3.19	4.53	5.26	4.31	3.57
Fromage blanc frais	9.50	10.05	9.11	10.99	11.54	10.46	11.37	10.42	9.75	10.81	10.47	10.91	10.97	10.44	10.75	12.44	11.91	12.07	12.20
Oeufs moyens (poule)	4.44	4.47	4.54	4.64	4.88	3.83	4.35	3.92	3.67	3.88	3.65	3.55	3.84	3.98	4.67	5.83	6.68	5.17	4.26
CORPS GRAS ET SUCRE																			
Espèce de margarine	0.53	0.59	0.60	0.63	0.67	0.58	0.58	0.53	0.50	0.50	0.49	0.52	0.52	0.52	0.52	0.59	0.68	0.55	0.49
Saindoux	0.80	0.88	0.88	1.06	1.11	0.98	0.88	0.78	0.71	0.74	0.68	0.61	0.60	0.67	0.69	0.73	0.67		
Huile ordinaire	0.70	0.83	0.87	0.91	0.96	0.76	0.76	0.71	0.66	0.67	0.75	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	0.80	0.75	0.76
Beurre	1.63	1.50	1.67	1.97	2.08	1.97	1.93	1.69	1.62	1.74	1.79	1.77	1.79	1.78	1.80	1.98	1.83	1.65	1.51
Margarine	0.99	1.13	1.20	1.21	1.21	0.95	0.90	0.79	0.83	0.86	0.93	1.01	1.08	1.13	1.14	1.23	1.36	1.27	1.17
Sucre en poudre	0.35	0.33	0.36	0.38	0.42	0.37	0.36	0.35	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.50	0.49	0.63	0.43	0.43
BANANES ET TUBERCULES																			
Manioc		1.29	1.42	1.36	1.49	1.61	1.63	1.33	1.22	1.17	1.21	0.91	0.95	1.28	1.24	1.28	1.50	1.18	
Plantain mûr	0.79	1.13	1.47	1.13	1.13	0.80	0.97	0.97	0.90	1.09	0.96	0.96	1.02	1.02	1.22	1.79	1.26	1.57	1.27
Banane-fruit	0.57	0.62	0.75	0.75	0.75	0.59	0.71	0.61	0.71	0.85	0.99	1.13	1.13	1.13	1.27	1.41	1.29	1.26	1.11
Pomme de terre	2.72	2.94	3.01	3.08	2.64	2.78	2.93	2.73	2.41	2.53	2.45	2.12	2.74	2.87	3.36	2.74	4.18	3.33	2.29
FRUITS ET LEGUMES																			
Tomate	7.32	8.73	10.99	14.37	14.37	11.12	11.24	11.02	9.09	9.25	8.61	6.70	7.81	7.65	9.73	12.12	18.38	16.71	13.72
Oignon	6.23	7.93	9.63	11.33	12.03	9.28	8.98	7.78	9.22	8.33	12.18	10.50	11.46	12.26	13.46	13.38	11.10	11.25	7.93
Chou	9.43	11.53	13.10	12.84	10.75	10.55	8.59	8.49	6.97	7.71	6.08	4.60	5.79	5.79	6.97	5.64	4.80		
Orange	2.22	2.67	2.22	4.00	3.11	2.46	3.49	2.99	2.52	2.52	2.77	3.02	2.77	2.77	3.27	2.77	3.36	2.81	2.21
Chayotte	5.34	6.23	5.79	6.23	7.12	5.62	6.66	5.17	4.79	4.79	5.29	5.54	6.80	7.05	8.31	8.31	6.55		

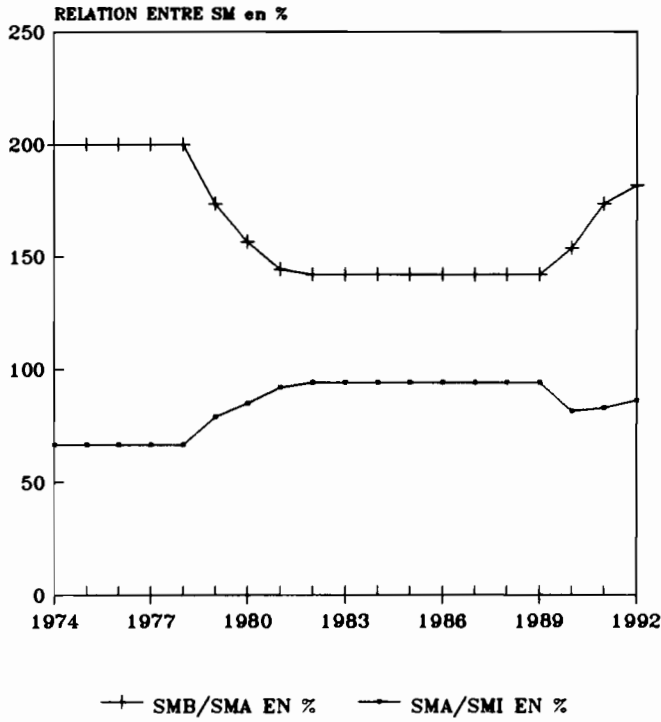
Tableau 6

Prix de 100 grammes de protéines des aliments en heures de travail
payées au salaire minimum industriel à Tégucigalpa (1974-1992)

PRODUITS	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
CEREALES ET																			
HARICOTS																			
Haricots rouges	0.94	0.96	0.99	1.15	1.52	1.18	1.66	1.38	1.03	1.05	1.06	1.14	1.13	1.12	1.80	1.73	1.67	1.60	0.93
Maïs en grains	0.93	1.11	1.05	1.36	1.30	1.02	1.10	0.87	0.77	0.94	0.70	0.73	0.91	0.94	0.87	1.05	1.15	1.26	0.84
Riz de 2ème qualité	3.38	4.19	4.35	4.59	5.15	4.32	4.19	3.84	4.19	4.56	3.92	3.87	4.01	4.19	4.28	4.74	4.04	5.69	5.12
Spaghetti	4.84	5.07	5.07	5.07	5.07	4.00	4.25	3.78	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	4.59	4.84	3.84	3.33
Farine de blé	2.34	2.56	2.45	2.56	2.17	1.67	1.83	1.63	1.58	1.61	1.58	1.58	1.58	1.61	1.67	1.96	2.15	1.78	1.66
Pain "français"	4.69	4.69	4.94	4.94	4.94	3.90	4.11												
Tortilla de maïs	3.35	4.11										4.28	4.28	5.71	5.71	9.99	8.02		
VIANDES ET POISSON																			
Viande de boeuf	4.33	4.47	4.47	5.04	5.42	5.33	5.89	5.02	4.88	5.01	4.94	4.91	4.92	4.94	5.11	6.04	6.84	6.75	5.99
Foie de boeuf	2.99	2.90						3.38	3.38	3.63		3.75	3.80	3.83	3.94	4.77	4.73	5.47	4.87
Côtelette de boeuf	4.06	3.77	3.72	4.32	4.40	3.94	4.61	4.53	4.24		4.41	4.41	4.36	4.43	4.60	7.12	7.26	6.89	6.16
Poulet vidé	5.21	5.21	5.21	5.46	5.67	4.54	4.42	4.09	3.96	4.50	4.54	4.54	5.15	5.22	5.32	6.49	6.09	5.89	5.45
Viande de porc	7.04	7.61	7.83	8.98	9.60	9.15	9.78	9.11	9.09	9.34	9.44	9.42	9.42	9.47	9.72	10.67	11.80	11.49	9.95
Côtelette de porc	8.51	9.19	9.47	10.48	10.70	9.29	9.62	10.47	10.72	10.84	10.56	11.00	11.00	11.07	11.19	12.65	14.51	13.55	12.00
Côte de porc	7.56	7.34										10.21	10.21	10.27	10.46	12.33	14.11	13.31	11.70
Poisson blanc frais	4.16	3.91	3.80	5.15	5.99	5.25	4.09	4.46	5.75	4.42	4.42	4.63	4.22	5.06	5.81	5.87	4.84		
OEUFS, LAIT																			
ET FROMAGE																			
Lait pasteurisé	4.44	4.76	4.76	4.84	4.92	4.14	4.07	3.49	3.59	3.82	3.82	4.04	4.04	4.04	4.09	5.39	5.68	5.46	5.15
Lait frais	4.31	4.31	4.31	4.31	4.63	3.66	3.92	4.48	3.90	3.90	4.27	4.39	4.64	4.76	4.76	5.18	4.50		
Lait entier en poudre	5.18	6.42	6.40	6.33	6.33	5.02	4.81	5.17	5.09	5.61	5.92	5.92	5.92	5.92	5.92	8.42	9.77	8.00	6.64
Fromage blanc frais	5.25	5.55	5.03	6.07	6.38	5.78	6.28	5.76	5.39	5.98	5.79	6.03	6.06	5.77	5.94	6.87	6.58	6.67	6.74
Oeufs moyens (poule)	5.81	5.86	5.94	6.08	6.39	5.01	5.70	5.13	4.81	5.09	4.78	4.65	5.03	5.21	6.12	7.64	8.75	6.77	5.58
BAHANES ET																			
TUBERCULES																			
Manioc	17.05	18.76	17.90	19.61	21.31	21.54	17.62	16.15	15.44	15.92	12.06	1.255	16.89	16.41	16.89	19.78	15.60		
Plantain mûr	9.66	13.80	17.94	13.80	13.80	9.81	11.80	11.81	10.94	13.28	11.72	11.72	12.50	12.50	14.84	21.88	15.38	19.16	15.54
Banane-fruit	4.35	4.73	5.67	5.67	5.67	4.48	5.39	4.62	5.35	6.42	7.49	8.57	8.57	8.57	9.64	10.71	9.78	9.55	8.42
Pomme de terre	7.66	8.28	8.49	8.70	7.45	7.85	8.26	7.72	6.80	7.15	6.91	5.98	7.73	8.09	9.49	7.73	11.78	9.40	6.45
FRUITS ET LEGUMES																			
Tomate	19.23	22.92	28.84	37.71	37.71	29.19	29.51	28.91	23.86	24.28	22.60	17.58	20.51	20.09	25.53	31.81	48.25	43.85	36.00
Oignon	20.02	25.48	30.94	36.40	38.68	29.82	28.86	25.02	29.62	26.79	39.15	33.74	36.83	39.41	43.27	43.01	35.67	36.17	25.49
Chou	15.54	18.99	21.58	21.15	17.70	17.38	14.15	13.98	11.48	12.71	10.02	7.57	9.53	9.53	11.48	9.28	7.90		
Orange	11.68	14.01	11.68	21.02	16.35	12.91	18.31	15.70	13.22	13.22	14.54	15.86	14.54	14.54	17.19	14.54	17.66	14.74	11.62
Chayotte	18.40	21.46	19.93	21.46	24.53	19.37	22.94	17.80	16.49	16.49	18.22	19.09	23.43	24.30	28.64	28.64	22.57		

Graphique 1

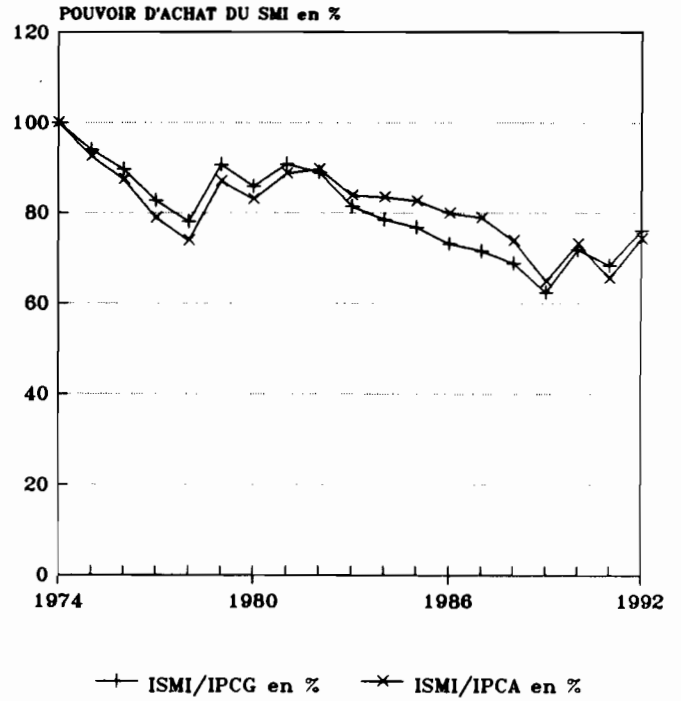
RELATIONS ENTRE SALAIRES MINIMUMS



HONDURAS

Graphique 2

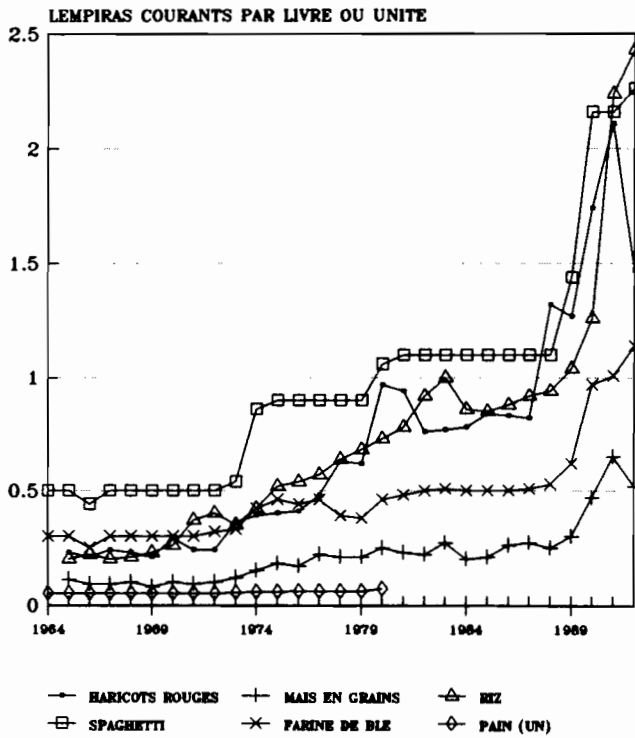
RELATION ENTRE L'INDICE DU SMI ET IPC



TEGUCIGALPA
année de référence 1974=100

Graphique 3

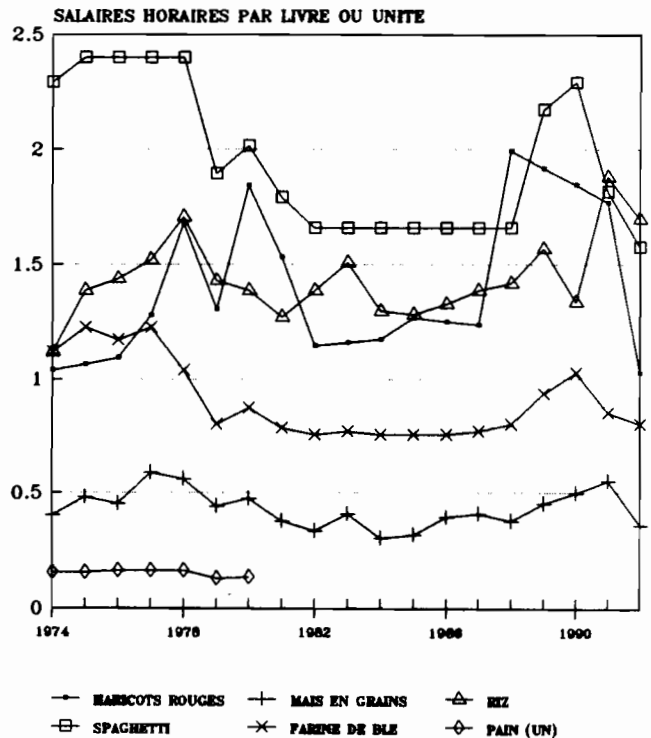
PRIX DES CEREALES ET HARICOTS



TEGUCIGALPA

Graphique 4

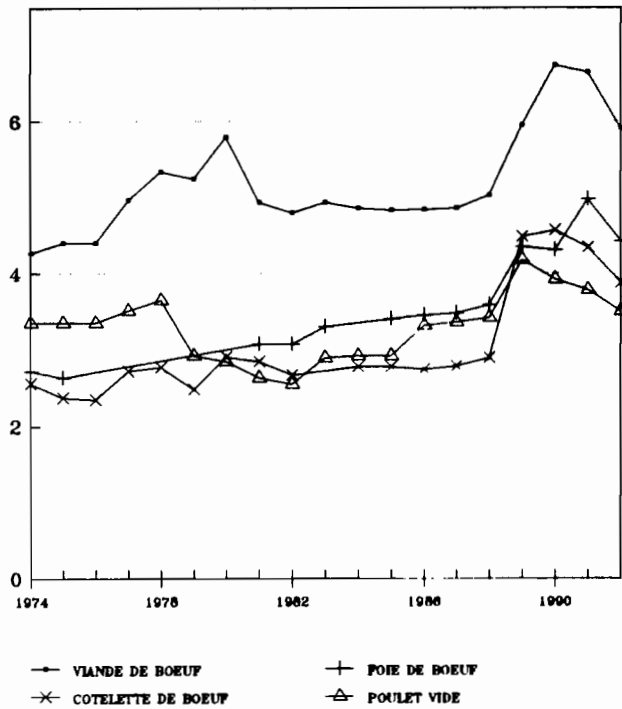
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
CEREALES ET HARICOTS



TEGUCIGALPA

Graphique 5
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
BOEUF ET POULET

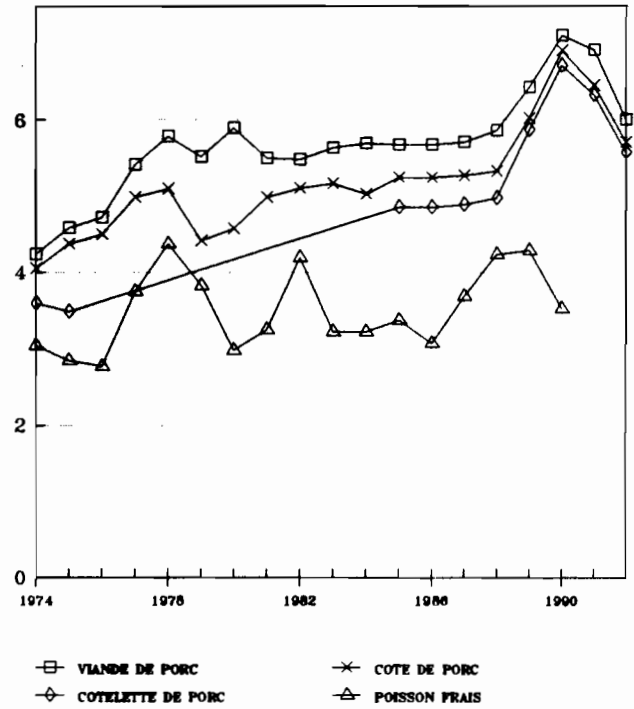
SALAIRES HORAIRES (SMI) PAR LIVRE



TEGUCIGALPA

Graphique 6
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
PORC ET POISSON

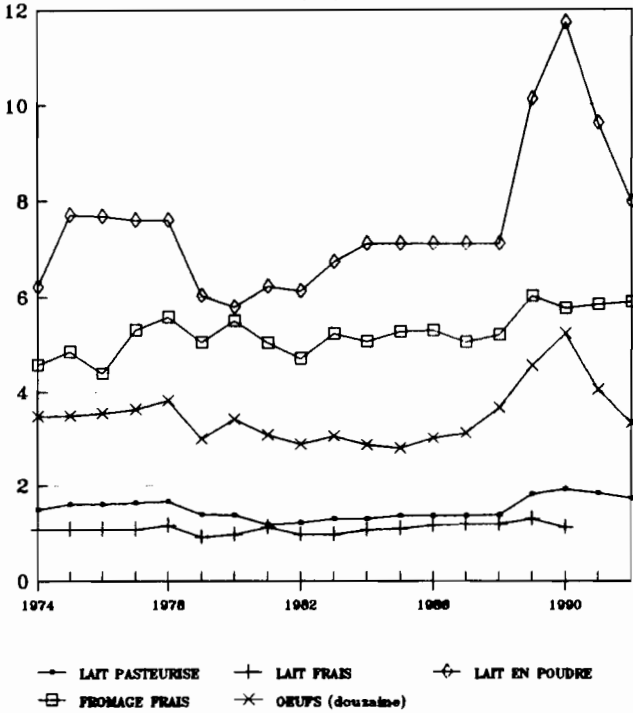
SALAIRES HORAIRES (SMI) PAR LIVRE



TEGUCIGALPA

Graphique 7
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
OEUFS, LAIT ET FROMAGE

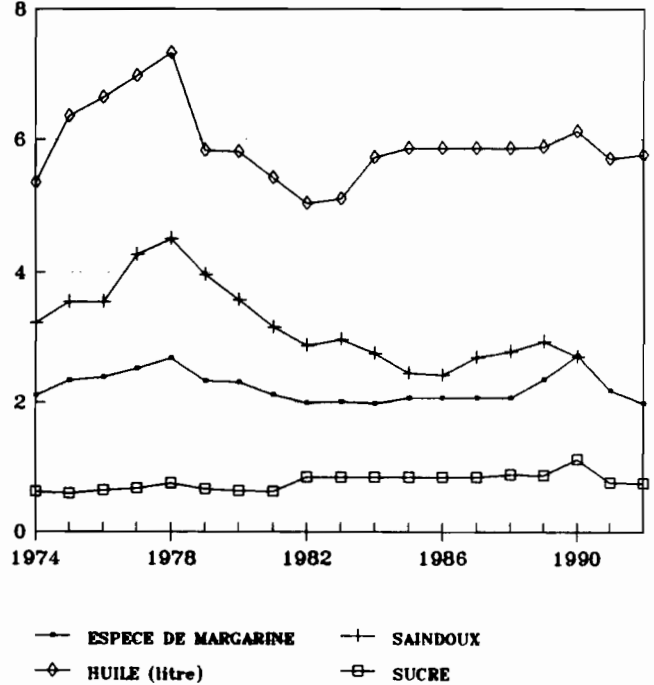
SALAIRES HORAIRES PAR litre, lb, douze



TEGUCIGALPA

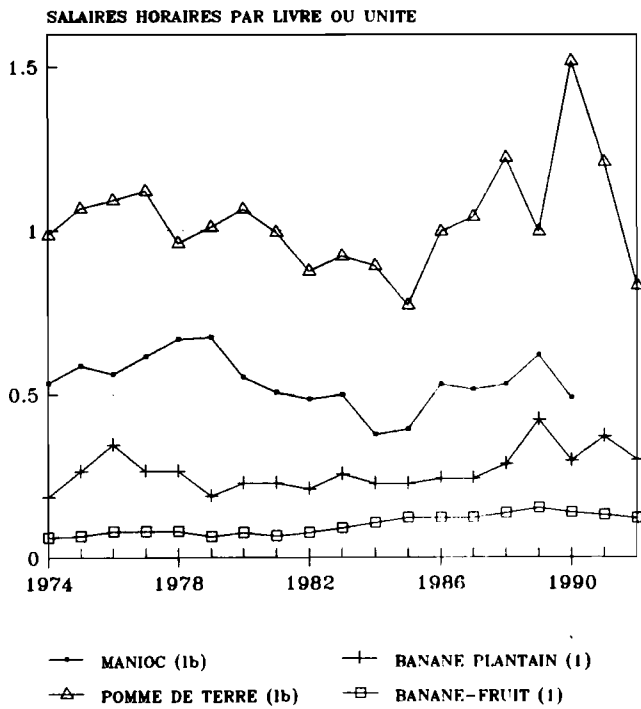
Graphique 8
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
CORPS GRAS ET SUCRE

SALAIRES HORAIRES PAR LIVRE OU LITRE



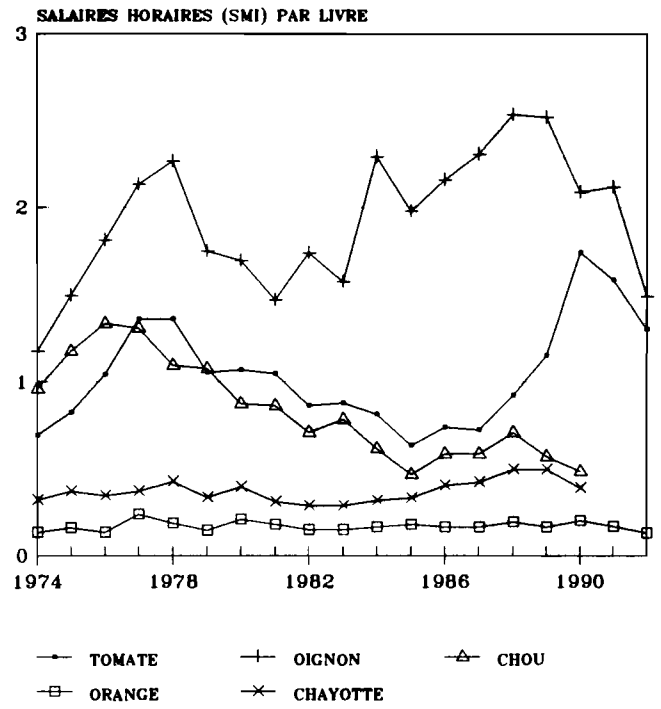
TEGUCIGALPA

Graphique 9
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
BANANES ET TUBERCULES



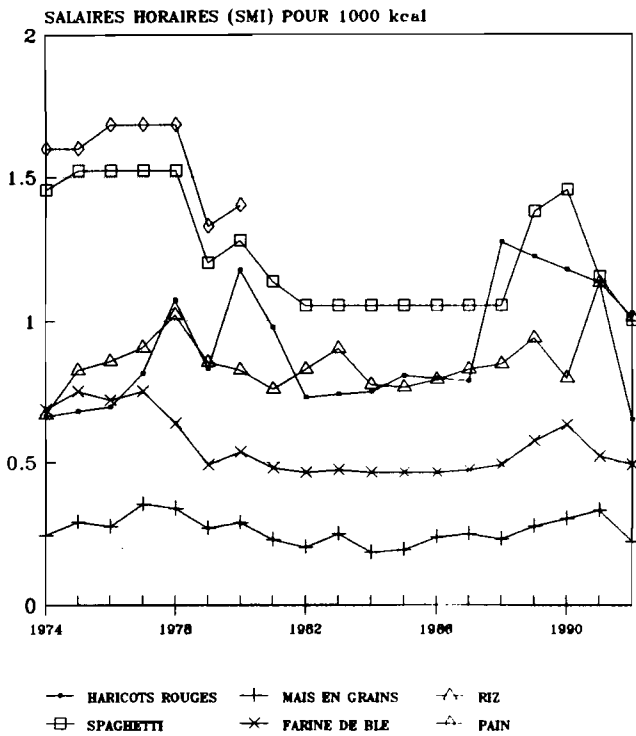
TEGUCIGALPA

Graphique 10
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
FRUITS ET LEGUMES



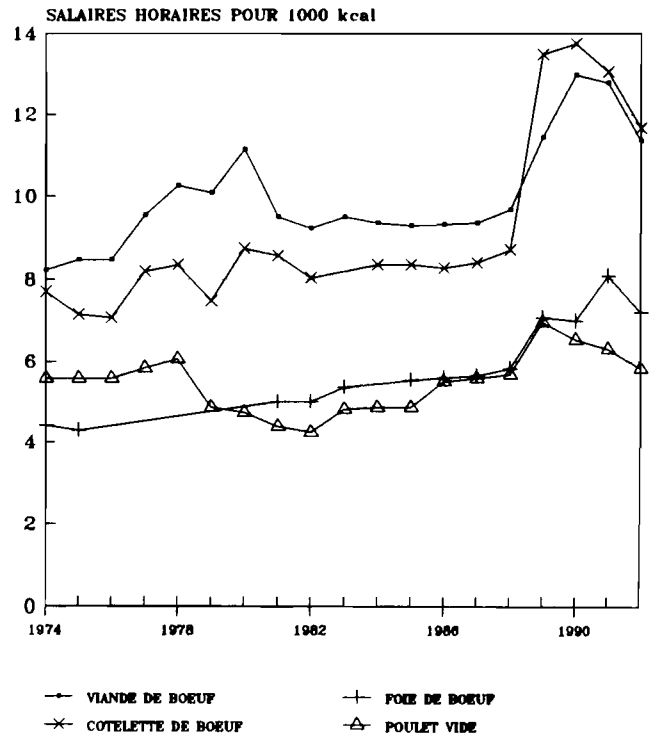
TEGUCIGALPA

Graphique 11
CALORIES DES CEREALES ET HARICOTS



TEGUCIGALPA

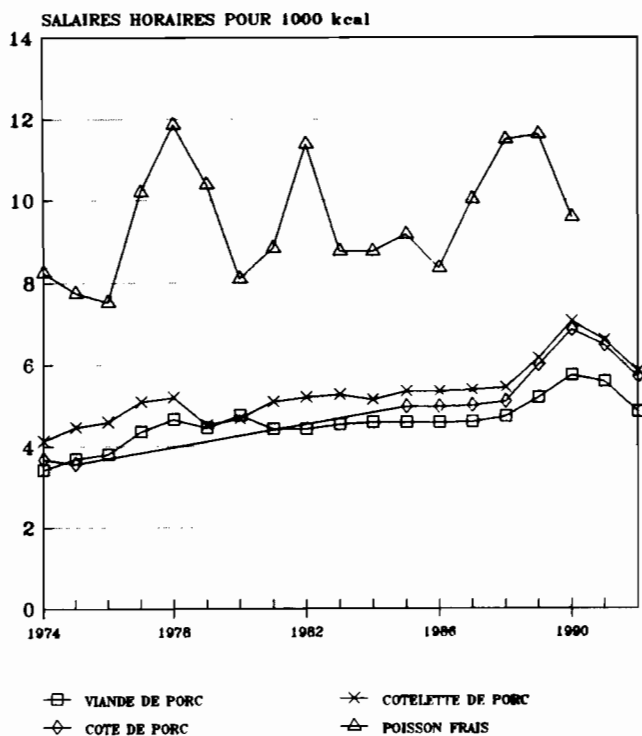
Graphique 12
CALORIES : BOEUF ET POULET



TEGUCIGALPA

Graphique 13

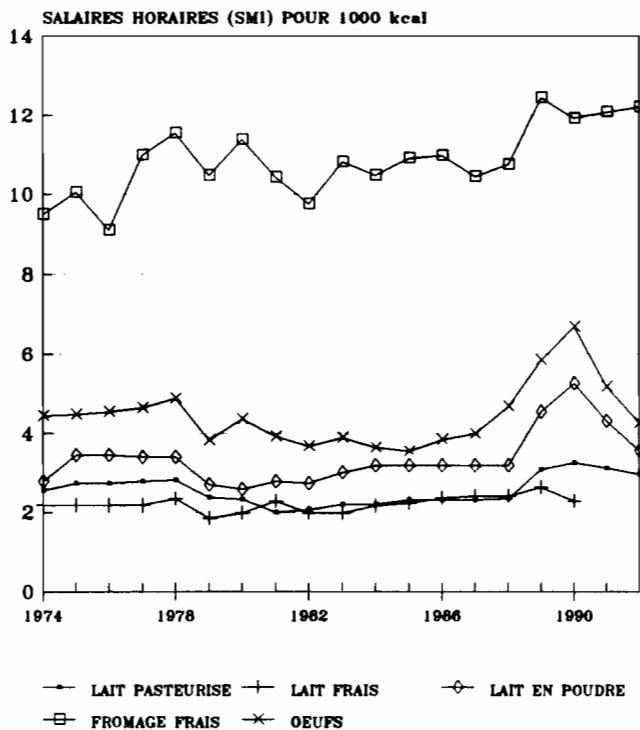
CALORIES : PORC ET POISSON



TEGUCIGALPA

Graphique 14

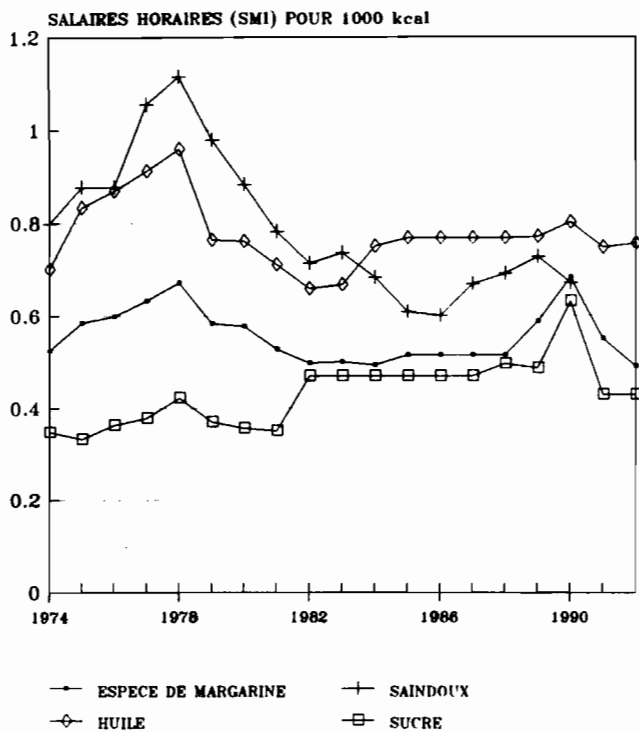
CALORIES DES OEUFS, LAIT ET FROMAGE



TEGUCIGALPA

Graphique 15

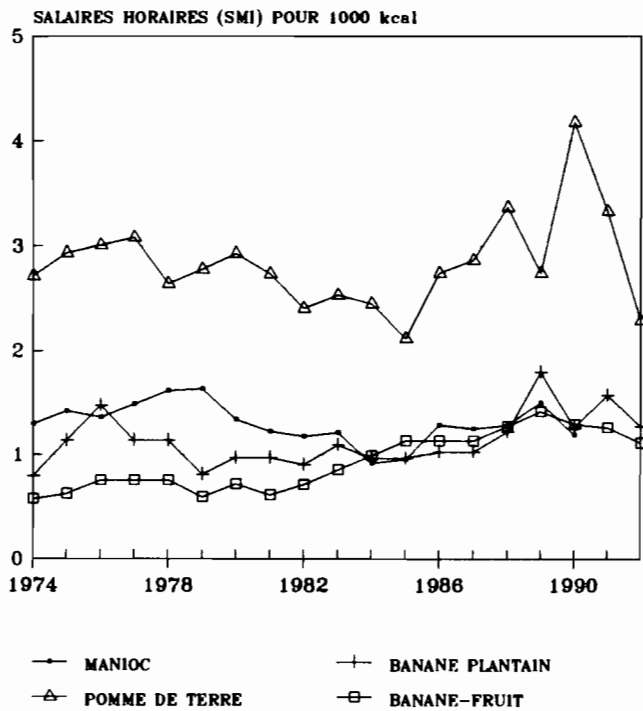
CALORIES DES CORPS GRAS ET SUCRE



TEGUCIGALPA

Graphique 16

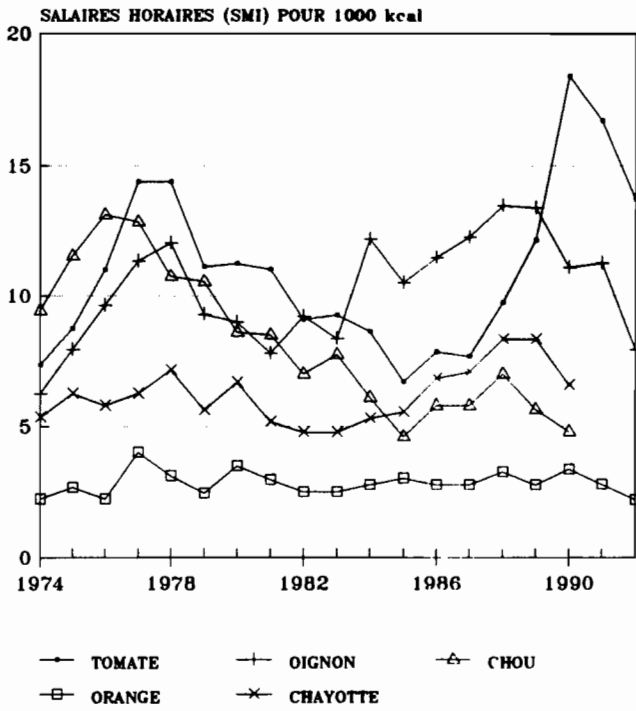
CALORIES DES BANANES ET TUBERCULES



TEGUCIGALPA

Graphique 17

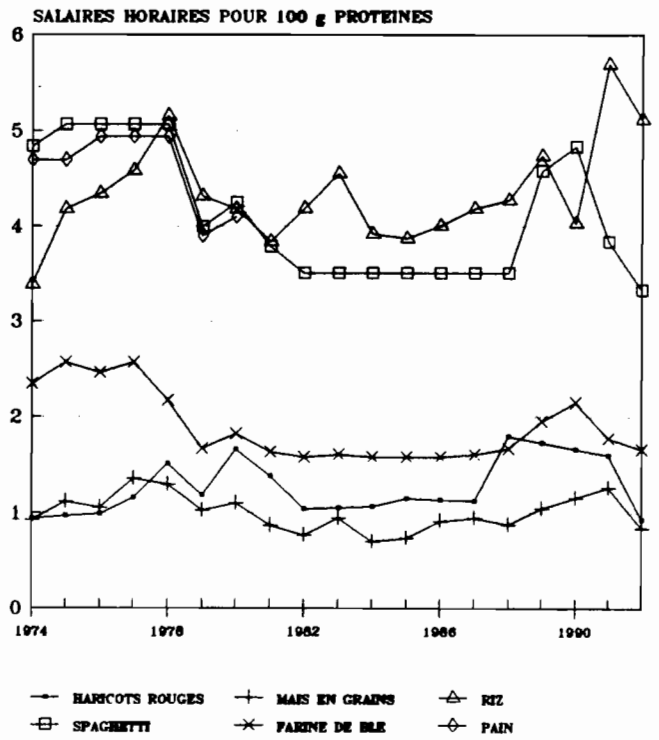
CALORIES DES FRUITS ET LEGUMES



TEGUCIGALPA

Graphique 18

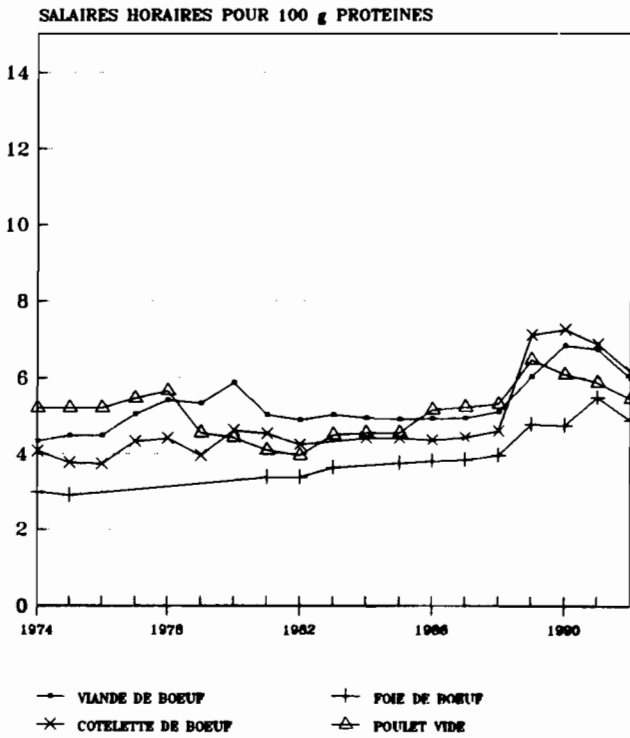
PROTEINES DES CEREALES ET HARICOTS



TEGUCIGALPA

Graphique 19

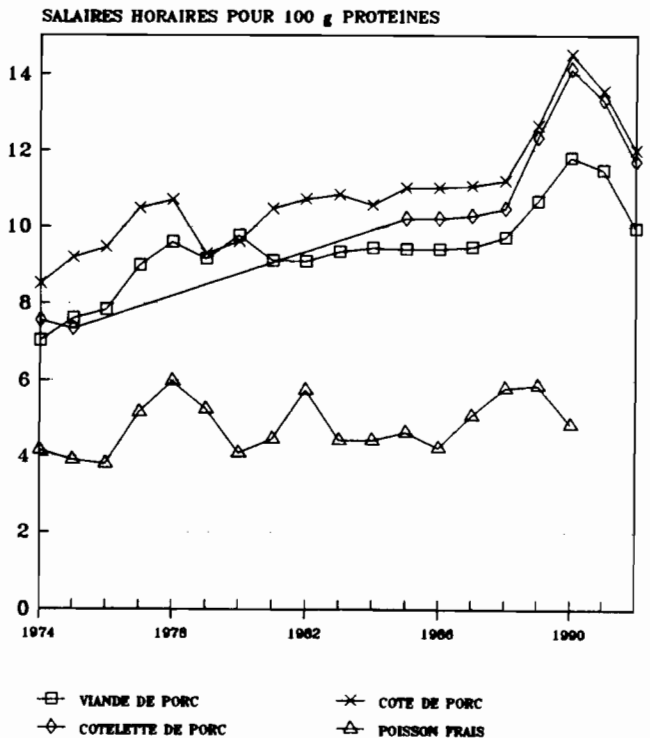
PROTEINES : BOEUF ET POULET



TEGUCIGALPA

Graphique 20

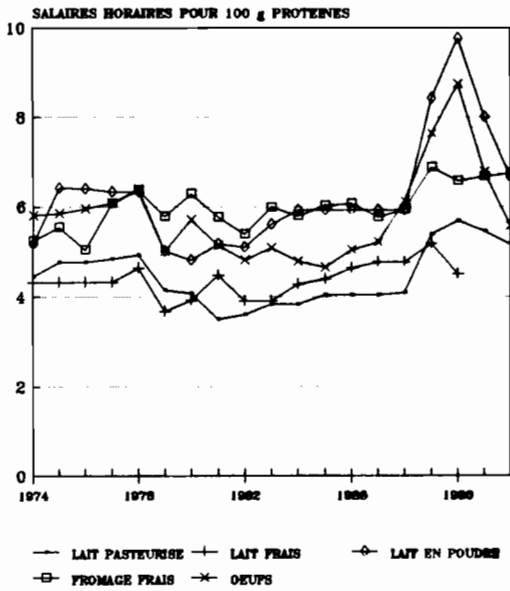
PROTEINES : PORC ET POISSON



TEGUCIGALPA

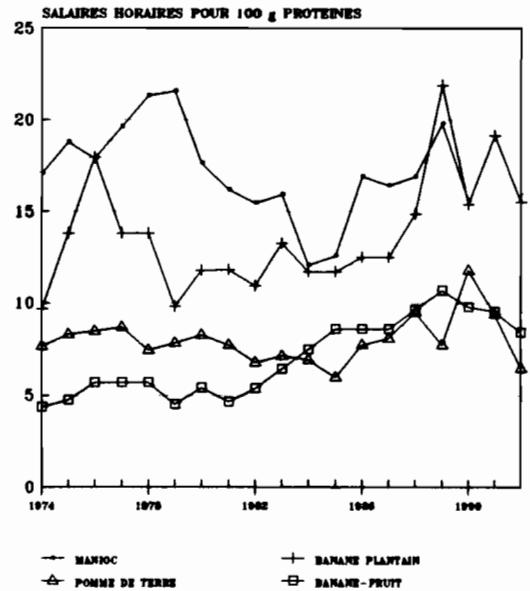
Graphique 21

PROTEINES DES OEUFS, LAIT ET FROMAGE



Graphique 22

PROTEINES DES BANANES ET TUBERCULES

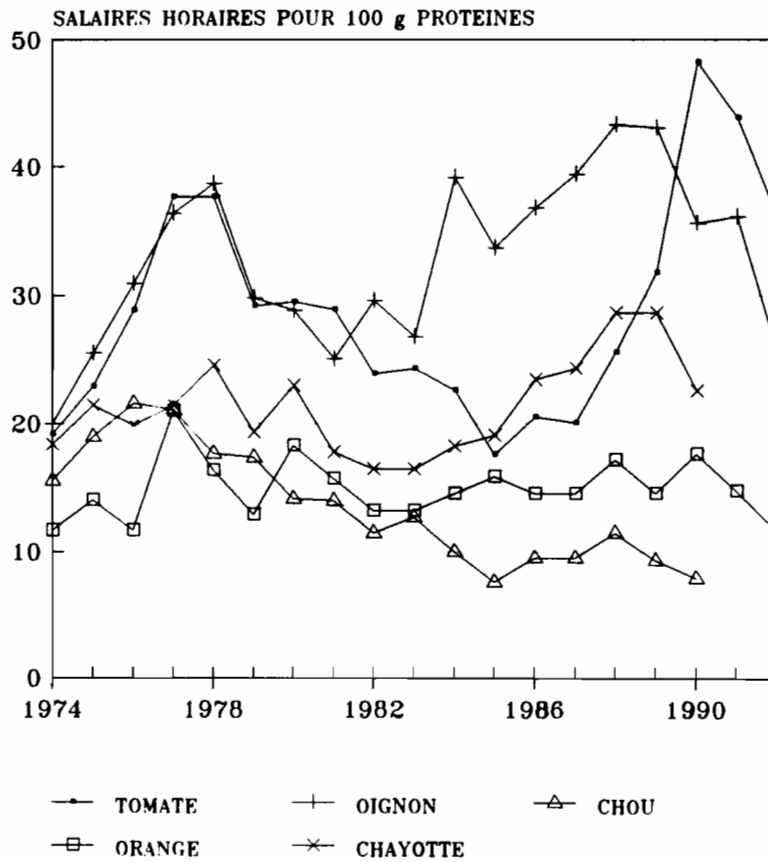


TEGUCIGALPA

TEGUCIGALPA

Graphique 23

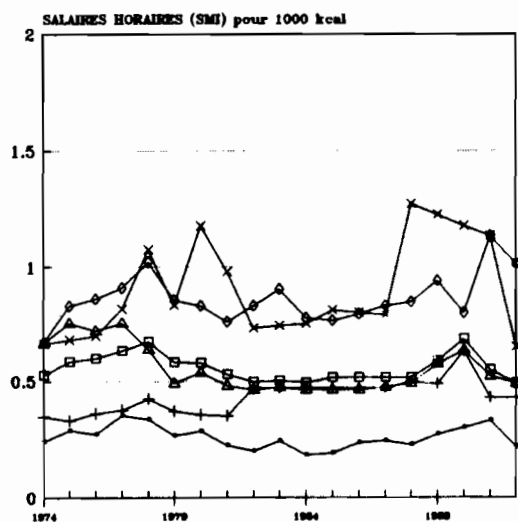
PROTEINES DES FRUITS ET LEGUMES



TEGUCIGALPA

Graphique 24

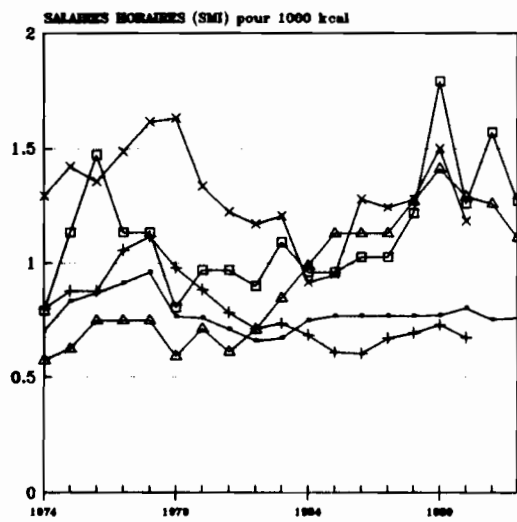
ALIMENTS CALORIQUES LES MOINS CHERS (1)



TEGUCIGALPA

Graphique 25

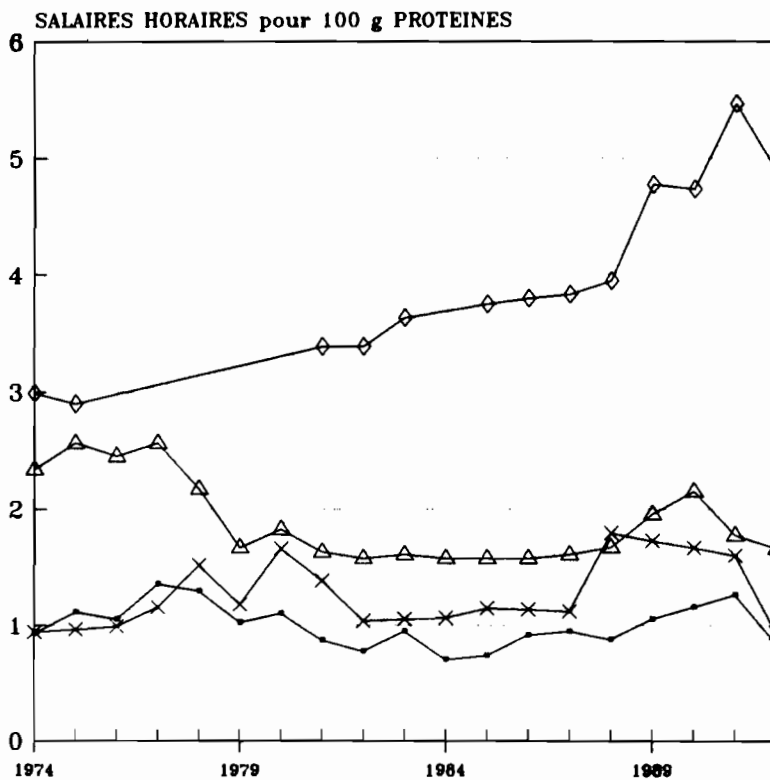
ALIMENTS CALORIQUES LES MOINS CHERS (2)



TEGUCIGALPA

Graphique 26

ALIMENTS PROTEIQUES LES MOINS CHERS



TEGUCIGALPA